

Montvendre infos



11 Novembre 1918-Centenaire de l'Armistice



Bulletin
d'informations
municipales
N°62

Le mot du Maire

L'année 2018 se termine, et à la veille de la Toussaint, alors que la Raye s'est drapée d'un léger manteau blanc, je profite de ces jours de pluie pour faire un petit bilan de l'année écoulée. Celle-ci aura été marquée par le début des deux lotissements communaux, les Mûriers en face des Cèdres, où trois maisons sur cinq sont déjà bien avancées, et une petite dizaine au Pré des Lilas à côté de la zone artisanale.

Depuis le mois d'avril, vous avez pu constater du changement au niveau du secrétariat de la Mairie. En effet, Sabrina Bouchard a pris le relais de Marie-Danielle Gélibert qui a fait valoir ses droits à la retraite. Après quarante années passées au service des administrés, je lui souhaite à nouveau une longue et belle retraite auprès de tous les siens. Sabrina Bouchard arrive de la mairie de Livron. Je lui souhaite la bienvenue et plein de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Cette année 2018 aura vu aussi la réfection de la salle communale ; carrelage refait, nouveau chauffage et climatisation, cuisine rénovée, pour le confort de tous, que ce soient les enfants de la cantine ou les aînés qui se réunissent le mardi après-midi.

Nous reparlerons de tout cela à l'occasion des vœux début janvier, où vous êtes dès maintenant invités.

Et comme à l'accoutumée, toutes ces réalisations ont vu le jour sans aucune augmentation des diverses taxes communales.

Terminez bien l'année, ne roulez pas trop vite dans la traversée du village, respectez un peu plus les panneaux « STOP » vers l'école élémentaire et à l'angle de l'église.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente tous mes vœux de bonheur pour l'année 2019 qui arrive à grands pas.

P.S. Quand je vous dis de ne pas rouler trop vite dans le village, ce n'est pas pour autant qu'il faut se défouler sur les routes de campagne !!

J'ajouterais juste un petit mot pour les jeunes. Les roues arrières, on sait que vous savez faire, vous n'êtes même pas mauvais, on vous a vus, alors maintenant c'est bon, l'accident est si vite arrivé !!!

Bruno SERVIAN

**Le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent :
le 11 Janvier 2019
à 19 heures
à l'occasion de la Cérémonie
des vœux**

Le mot du Maire	Page 3
Nos écoles	Page 4
Du côté des associations	Page 5
La bibliothèque	Page 20
Vie municipale	Page 23
Etat Civil	Page 46
A la rencontre du passé	Page 47
A la rencontre d'un artisan	Page 48
Contacter une association	Page 50
Tarifs communaux	Page 51
Agenda 2017	Page 52
Les infos pratiques	Page 53

Ecole Élémentaire

« Des 2 Ruisseaux »

L'école élémentaire compte cette année 95 élèves, soit 12 de plus que l'année précédente. Les élèves sont répartis comme suit : 24 CP - 23 CE1/CE2 - 24 CE2/CM1 - 24 CM1/CM2.

L'année a démarré fort avec un camp Usep pour les élèves de CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 : les 3 classes sont parties 3 jours à Lus la Croix Haute pour faire de la randonnée, des jeux d'orientation, des jeux coopératifs et du land-art. Les CP ont été choyés par leurs tuteurs de CM1/CM2 qui les ont pris en charge lors des activités et de la vie quotidienne. Tout le monde est revenu ravi de ces 3 jours à la montagne !

Les CE2/CM1 ont quant à eux pris la direction d'Arles pour une journée bien remplie sur le thème de l'Antiquité.



Au musée Arles Antique, Alain Genot, auteur de la bande dessinée « Arelate » et archéologue au musée, leur a fait visiter les réserves et le laboratoire, d'ordinaire inaccessibles au public.

L'après-midi, les enfants ont fait une visite haute en couleur des arènes avec Martine, leur guide. Une journée riche de découvertes pour leur inspirer un beau scénario de BD !

En effet, les CE1/CE2 et les CE2/CM1 participeront au concours de BD organisé par le Festival de la BD de Eure, dont le thème est cette année « Un objet voyage à travers le temps ». Les CE2/CM1 recevront Laurent Sieurac, illustrateur de « Arelate », qui viendra leur parler de son métier et leur donner des conseils pour finir leurs planches de BD.

Deux classes suivront un projet avec Valence/Romans Agglo : les CE1/CE2 sur les reptiles et les amphibiens et les CM1/CM2 sur les énergies renouvelables.

Les CP et CE1/CE2 feront de la musique avec une intervenante qualifiée.

Les CM1/CM2 participeront aux « Petits champions de la lecture » : la finale départementale aura lieu à Montvendre, en partenariat avec la bibliothèque municipale, lors de la nuit de la lecture qui aura lieu samedi 19 janvier 2019. Au printemps, ils partiront non pas à Paris comme les années passées, mais à Toulouse, où ils visiteront, entre autres, la Cité de l' Espace et les chaînes de montage d' Airbus.

Des archéologues viendront dans la classe des CE2/CM1 pour travailler sur l'objet archéologique et recevront les enfants dans leur laboratoire pour leur faire mettre la main à la pâte.

Et pour finir, toutes les classes iront à la piscine Jean Pommier à Valence, pour 10 séances de natation.



Ecole Maternelle « Jacques Prévert »

Cette année, l'école maternelle accueille 56 élèves répartis en deux classes. Louise Métereau, employée en service civique vient renforcer l'équipe pédagogique. Françoise Delacroix, auxiliaire de vie scolaire, intervient dans la classe des grands pour aider deux enfants à besoins particuliers.

De nombreux projets se préparent :

- deux séances de cinéma sont d'ores et déjà programmées ;
 - les deux classes sont inscrites au projet départemental « Drôme de photos » sur le thème des couleurs ;
 - nous participerons au concours de lecture « Les Incorruptibles » ;
 - avec l'aide des parents, un beau jardin potager sera cultivé ;
 - nous ferons des élevages d'escargots et de papillons ;
 - le projet de correspondance scolaire avec l'école maternelle de Beauvallon sera reconduit,
 - les activités de décroisement en arts plastiques et chorale sont à nouveau au programme.
- Le thème fil rouge de l'année sera la gentillesse et la coopération.



www.blain-habitat.fr

MONTVENDRE et communes limitrophes

Hugo COUTURIER
Conseiller Immobilier Indépendant
06 02 00 08 88
hcouturier@blain-habitat.fr

Enregistré sous le N° 840 609 267 au RSAC de ROMANS

Siège social:
4, Rue du printemps
44700 ORVAULT
contact@blain-habitat.fr

Sarl au capital de 10 000 euros – RCS N°814 633 384 – RCP Allianz Paris
Carte professionnelle N°CPI 4401 2016 000 003 307 CCI Nantes-St Nazaire



Jean Rousset
ELECTRICITE

- Dépannage
- Neuf
- Rénovation
- Chauffage
- Climatisation
- Domotique

Z.A. l'Argot
26120 MONTVENDRE
Tél. : 04 75 59 15 12
E-mail : jean_rousset@bbox.fr

Du côté des associations

Restaurant Scolaire

<http://www.montvendre.fr/fr/association/1/19516/restauration-scolaire-montvendre>

cantine.montvendre@gmail.com

« Pour cette nouvelle année scolaire, le restaurant scolaire de Montvendre a changé de prestataire. Depuis le 03 septembre c'est la société PLEIN SUD, de Montélier, qui assure, en liaison froide, la livraison des repas. Le bureau tient à remercier la municipalité pour les aménagements faits dans la salle communale. En novembre 2017, la cuisinière, Mme Kempf, a été remplacée par Véronique Rousseau. L'assemblée générale s'est tenue le 12 septembre 2018, et après « de longues années de service » notre secrétaire Valérie, a laissé sa place. Annaïck Guillan la remplace depuis début septembre. Il y a plus de 80 familles inscrites cette année, et nous avons des effectifs en hausse !!! Nous avons atteint 101 repas servis. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour venir aider au service, car avec la hausse des effectifs nous avons besoin de personnes pour la surveillance, ou aider à servir. Le bureau du restaurant scolaire de Montvendre vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année »



Halte-Garderie

LES COPAINS D'ABORD

La garderie « Les copains d'Abord » de Montvendre accueille les enfants scolarisés les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7 h 30 à 8 h 20 et 16 h 30 et 18 h 30.

Le mercredi de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

La garderie est située dans l'enceinte de l'école maternelle.

Les frais d'inscription sont de 20 € pour les familles de Montvendre et 30 € pour les familles externes.

Des cartes de 10 heures sont vendues au prix de 25 € payables d'avance directement sur place. A partir de 2 enfants inscrits, le tarif est réduit à 2 euros par enfant au lieu de 2,50 ; Un tarif horaire de 4.50 € est proposé pour les gardes exceptionnelles (sans adhésion). Gislaine, Martine, Lise et Florian sont heureux de s'occuper de vos enfants et pourront proposer des activités (bricolage, cuisine etc..) Pour aider l'association, nous récupérons volontiers des jeux en bon état.

Enfin, pour le bon fonctionnement de la garderie, merci de bien respecter les horaires.

Inscriptions et renseignements directement sur place pendant les horaires d'ouverture auprès de Gislaine Permingeat.

Coordonnées : Mairie de Montvendre - 26120 Montvendre

Contactez-nous / 06 13 46 19 50

Bureau / Membres :

Président : Adrien PETIT

L'inscription ou la désinscription exceptionnelle est obligatoire pour tous et avant 16h00, le même jour.

Contact au sein de l'association : Gislaine PERMINGEAT : 06 13 46 19 50

Nombre d'adhérents : actuellement 50 adhérents dans l'association.



AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MONTVENDRE

L'amicale des parents est une association composée des parents d'élèves qui a pour but d'organiser des manifestations afin de collecter des fonds qui aideront chaque famille à diminuer le coût des sorties scolaires.

Elle permet également d'ouvrir un espace d'expression et organise des moments festifs entre parents et enfants, et entre familles.

L'année scolaire 2017/2018 a été riche en nouvelles initiatives. En effet, de nouvelles manifestations ont vu le jour grâce à l'investissement des parents d'élèves. Par exemple l'organisation de deux bourses à la puériculture, l'une au printemps et l'autre à l'automne ou encore d'une après-midi Zumba en famille qui a eu lieu sur le stade.

L'ensemble des manifestations organisées en 2017/2018 a permis de l'APE de remettre à chaque classe la somme de 900 €.

Grâce à cette somme, les maîtresses de l'école maternelle ont pu organiser : une sortie à la forêt des jeux en Ardèche, deux sorties cinéma, un échange avec la classe Beauvallon, une sortie

au musée des Clevos à Etoile. Aucune participation financière n'a été demandée aux parents d'élèves.

Pour l'école primaire, l'apport de l'APE a servi au financement d'une partie de la classe de neige et du voyage à Paris.

Merci à tous pour votre mobilisation !

Riche de ces nouvelles expériences, l'APE a concocté un beau programme pour l'année scolaire 2018/2019. En plus de sa présence lors des traditionnelles foires aux arbres et aux fleurs, deux nouvelles bourses à la puériculture auront lieu cette année. Nous organisons également 4 ventes de fromages du Jura dans l'année (Comté fruité ou vieux, raclette et morbier) à des prix très attractifs. Les commandes sont ouvertes à toutes personnes intéressées ! Parmi les manifestations à venir, notez le carnaval de l'école le 5 avril ou encore la bourse à la puériculture de printemps prévue le 7 avril.

Lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu au mois de septembre, Amandine PIERI et Julien LAURENT ont renouvelé leur mandat en tant que présidente et vice-président, Virginie RIANDEY a passé le relais à Raphaëlle RAVNI au poste de trésorière, Alexia JOLY reste trésorière adjointe. Marie CABALLE et Audrey GUILLOTON se partagent les postes de secrétaire et secrétaire adjointe.

Nous remercions vivement tous les parents qui s'investissent pour faire vivre l'amicale, ainsi que tous les habitants de Montvendre qui nous soutiennent en participant à nos différentes manifestations.

Si vous souhaitez recevoir les informations de l'Amicale des Parents, et notamment être informés des ventes de fromage, n'hésitez pas à

nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : apemonvendre@gmail.com

Nous comptons sur votre participation pour les manifestations à venir !

Football : En avant Montvendre

Le foot à Montvendre se porte bien. Le nouveau bureau de cette saison est composé de 12 membres ; **Fabrice Roman en est à nouveau le président, après une saison de transition.** Romain Gruget et Lucie Lefranc sont les secrétaires et Nathalie Sempere la trésorière. Avec presque une centaine de licenciés, le club fléchit un peu en nombre d'adhérents en raison de la perte de son équipe féminine, faute d'encadrement et d'effectifs suffisants. Une première depuis longtemps dans cette catégorie.

Les effectifs sont au contraire en plein boom partout ailleurs.

Les équipes de jeunes U7/9/11 coachées par Julien Pieri, Agnes Courbis, Sylvain Fumat et Christian Benoit se stabilisent et assurent l'identité du club familiale de village qui nous correspond.

Notre entente U15 et U13 avec le FC Chaubeuil est dynamique et offre de belles perspectives de progression pour les jeunes footeux. Les équipes seniors sont très stables également et les objectifs de maintien sont atteignables. L'équipe fanion peut créer la surprise dans la poule nord du département. L'équipe loisir de Fred Sylvestre se porte très bien avec sa petite vingtaine de joueurs vétérans et loisir sans championnat, le vendredi soir à 20h.

L'équipe fanion de D3 démarre plutôt bien son championnat avec 3 victoires, 1 nul et une défaite. L'arrivée du coach Bastien Bonnat (diplômé du brevet d'état) est dans la continuité des saisons précédentes.

La "deux", équipe réserve de D5, est entre de bonnes mains : celles de Yannick Richaud, qui, de retour dans son club de cœur, insuffle une

très bonne ambiance et l'esprit Montvendre. Les bons résultats ont déjà commencé.

Zoom sur les catégories jeunes

U13

La catégorie U13 (12/13 ans) est en entente avec les voisins Chabeuillois ; la catégorie compte 42 jeunes dont 10 licenciés à l'EAM (1/4 des effectifs).

Loic Mathieu, Rayan Desbois, Johann Leroy et Fabrice Roman accueillent **les U13 les lundis à Montvendre et les mercredis à Chabeuil (18h à 19h30)**. Les matchs s'alternent entre les deux stades équitablement.

3 équipes peuvent donc évoluer de façon compétitive dans chacun des 3 niveaux que propose le district : Excellence, Promotion d'Excellence et 1ère division.

Notre entente permet une homogénéité de ces 3 équipes et garantit une meilleure progression pour tous, puisque chacun évolue à son niveau.

L'effectif Montvendrois se répartit comme tel au sein du collectif : 4 en excellence, 2 en Promotion et 4 en 1ère division.

Les résultats sont très encourageants depuis le début de la reprise et l'ambiance également. Les coachs sont satisfaits et les parents également.

Le championnat a démarré véritablement en novembre, après les matchs des poules de brassage qui ont eu lieu jusque-là.



U11

Cette saison, les U11 sont coachés par **Julien Pieri (joueur et capitaine de l'équipe seniors 2), épaulé par Agnès Moreno-Courbis**. Le but était de maintenir cette équipe au club, car, de la saison dernière, beaucoup de joueurs sont montés en U13, et malheureusement l'arrêt de certains (ou des départs dans un club voisin) a laissé "peu de rescapés" pour cette année. Donc c'est avec un effectif de 12 joueurs, dont 4 U9 deuxième année, 5 jeunes qui n'avaient jamais joué au foot (à part dans la cour d'école !) que nous avons commencé la saison. Pour l'instant, ils sont très assidus aux entraînements et au niveau des plateaux, leurs résultats sont plus qu'honorables. Malgré les déplacements un "peu lointains", le groupe progresse et prend du plaisir. Donc pour ceux qui sont intéressés, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe - entraîne-ment le mardi de 18h à 19h30. Et pour les supporters, venez voir nos jeunes. L'équipe U11 de l'EAM vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Les coachs U11.

U9

C'est une bande de 10 copains et une copine qui se retrouve tous les mardis soirs pour s'entraîner dans la joie et la rigolade avec comme objectif premier de prendre du plaisir à jouer au foot. Le plus dur pour ces jeunes débordants d'énergie ? Être concentrés, accepter les exercices sans bouder et apprendre à jouer ensemble. A cet âge-là, l'assimilation est très rapide et les progrès sont fulgurants. Ces enfants ont soif de victoire et tiennent la défaite en horreur. Une mentalité digne des plus grands champions.

Tous les ingrédients sont réunis pour faire une belle saison et leur apporter toutes les émotions liées au football.

U7

Effectifs des U6/U7 pour cette saison 6 confirmés et encore deux à l'essai. Un premier plateau a eu lieu à Montmeyran dans une excellente ambiance. Prochain plateau en Novembre.

Dans la catégorie U6/U7 on apprend les bases du football, on fait ses premiers pas sur un terrain, on connaît ses premières expériences sportives. Animation, découverte du football, jeux d'éveil, de coordination, technique sont au programme de chacune des séances. Pour ne pas biaiser ces étapes essentielles, les éducateurs de l'école de foot ne commencent à parler de compétition qu'à partir des U12-U13.

C'est donc la découverte du football pour tous les jeunes garçons et filles désireux de découvrir les joies de ce sport.



Associations Montvendre Sports & Loisirs

Cette année la vogue principale manifestation de l'association a connu une belle participation lors des différents concours, les bals sous une température clémente ont permis à chacun de se distraire sur la piste de danse. Les feux d'artifices superbes ont enchanté les nombreux spectateurs. C'est plus de 600 défardes qui ont été servies le lundi soir. Bravo à l'ensemble de l'équipe des bénévoles qui oeuvrent chaque année pour la vogue de Montvendre. Tout le monde espère une nouvelle fréquentation record pour la vogue 2019.





Coiffure mixte

48 avenue Louis Masson
26120 Chabeuil

09 67 09 15 82

 Family Coiff Chabeuil



Groupama

Donnons à la vie toutes ses chances

CHABEUIL ET ENVIRONS

Assurances, Banques, Placements

Une équipe à votre service

Avenue de valence
26120 CHABEUIL

Tel 04 75 59 03 72
Fax 04 75 59 11 19



A Montvendre, l'école élémentaire des Deux Ruisseaux propose toujours aux élèves volontaires, des rencontres sportives le mercredi après-midi, ainsi que des activités sur le temps scolaire pour les classes affiliées (cette année CP, CE1-CE2, CM1-CM2).

En début d'année, ces 3 classes ont pu participer à un camp USEP de trois jours à Lus la Croix Haute.

Les élèves ont découvert des jeux coopératifs



dans lesquels il est nécessaire de s'entre-aider pour gagner en équipe.

Ils ont fait une journée de randonnée en montagne (6 km pour les petits et 12km pour les grands) et le dernier jour, des jeux d'orientation pour les petits et de la course d'orientation pour les grands.

Ce camp s'est terminé sur une activité de Land Art et de fabrication de cabanes pour animaux.

C'est avec des étoiles dans les yeux qu'ils ont

retrouvé leurs parents pour leur parler encore et encore de ce qu'ils avaient vécu.

Ils pourront profiter cette année, sur le temps scolaire, de sorties sur des thèmes variés (selon le niveau de classe): chemins de la mémoire à Saint Donat, Sport et Santé, Sensibilisation à la différence, Hockey, cirque, etc...

Les mercredis après-midi, nos jeunes licenciés (une trentaine) participeront à des rencontres avec les écoles de Bourg lès Valence, Loriol et Pont d'Isère.

Au programme : boule lyonnaise et jeux d'adresse, athlétisme, vélo, handball, patinoire, judo, tennis de table, gymnastique, activités de plein air au domaine de Lorient, etc...



Un beau programme en perspective !



Booster 26



Avant de parler de l'année 2018 qui vient de s'écouler ...flashback sur la fin 2017 avec le "FLAMB'O RUN" qui n'avait jamais connu une telle fréquentation : **près de 612 personnes** présentes sur l'événement avec 406 participants engagés sur les parcours course et marche ; 32 bénévoles et environ 175 spectateurs qui sont venus spécialement pour lancer une ou plusieurs lanternes dans le ciel, en hommage à Bernard et Marie Thérèse.

Une soirée sportive, chaleureuse et émouvante qui a permis de faire un don de 1 324 € à l'association "Espoir pour Lana" et 500 € à l'école primaire de Montvendre pour le voyage des enfants à Paris.

L'année 2018 a été ponctuée de quelques imprévus avec l'annulation de certaines activités suite à une météo pas toujours favorable ou peu engageante à l'instant T ; nous avons pour objectif de rattraper le retard en 2019.

La section footing du lundi soir perdure avec une belle et constante fréquentation et des coureurs motivés par l'esprit de groupe ; la mixité d'âge invite souvent les plus anciens à ne pas baisser le rythme.

Et c'est certain, ils n'ont pas à rougir tant leur opiniâtreté est grande.

Le 16 septembre, l'association a organisé la 2ème édition de la sortie vélo sur LA DOLCE VIA entre Lamastre et Saint Laurent du Pape ; malgré l'impossibilité de faire l'aller en train à vapeur avec Le Mastrou , ce fut une belle journée sur les quelques 65 kms de cette ancienne voie ferrée , où les vélos électriques ont mené la vie dure aux nostalgiques du "pédaler dur" et le défi a été relevé dans la bonne humeur habituelle.

La rencontre volley sur herbe au centre du village a eu lieu finalement le 22 septembre après une première annulation à cause de la météo ; le nombre de participants nous encourage toujours à renouveler cette activité d'année en année.

Booster26 c'est une aventure qui continue grâce à vous tous, membres, bénévoles, responsables de commune, commerçants et villageois et nous sommes heureux de vous présenter nos vœux les plus sincères pour cette année 2019.

SPIE
CityNetworks

Réseaux Aériens et Souterrains
Maintenance et gestion techniques des Installations
Éclairage public et sportif
Courants forts - Courants faibles
Mise en valeur par la lumière
Installation réseaux vidéo surveillance
Electricité des Bâtiments

237 rue de la Forêt - ZI Briffaut Est - BP 60076
26903 VALENCE Cédex 9
Tél : 04 75 42 50 44 - Fax : 04 75 55 58 96

Association « La Parcelle »

À l'origine l'association « La Parcelle », c'est une bande de copains, mais aussi et surtout un



lieu. Un lieu que nous nous approprions et transformons depuis Décembre 2016 pour en faire un jardin maraîcher sur la commune de Montvendre. En effet, ce lieu sert aujourd'hui de « centre d'expérimentation grandeur nature » à deux des membres de l'association, qui s'imaginent, un jour peut-être, vivre de la vente de légumes. Au travers de ce projet, nos apprentis jardiniers ont pu se former au lycée Valentin et obtenir leur BPREA, se nourrir au contact des maraîchers de la région, tout en ayant l'occasion d'entreprendre par eux-mêmes leur propre exploitation de maraîchage...tout en en faisant profiter des légumes produits sur places aux membres de l'association. La dynamique installée et les premières récoltes fructueuses nous encouragent à continuer !

Nos pratiques agricoles se veulent le plus respectueuses possible de l'environnement, car cela correspond à nos aspirations ainsi que nos valeurs, et surtout, nous ne voulons pas dénaturer ce lieu. Concrètement cela se traduit par un maximum de travail manuel, peu de travail du sol et pas d'intrants chimiques. Quel est le mode de fonctionnement proposé ? Une fois acquittés de leur cotisation, les membres de l'association peuvent, sur place, récupérer les légumes de la semaine à prix libre.

(Période de production : mi-Juin à fin Octobre ; saison que nous espérons pouvoir étendre en



2019). L'argent ainsi collecté est utilisé pour le fonctionnement de notre activité et acquérir de nouveaux équipements : achat de semences et de plants, irrigation, et autre « Grelinette ». **Nouveauté pour 2019, nous allons essayer d'animer des « samedi après-midi découverte ».** Demi-journée, au cours desquelles nous allons proposer des activités à la fois théoriques et pratiques, autour du maraîchage ou du jardinage car on se trouve entre les deux !

Si les questions soulevées par l'agriculture, l'alimentation et les vers de terre vous intéressent, venez nous rencontrer à La Parcelle, chemin de St Pierre à Montvendre.

Infos, photos, contact :

<https://www.facebook.com/LaParcelle/>

Contact : laparcelle26@gmail.com


 RÉSEAU
 IMMOBILIER
 NATIONAL
 Vente
 Location
 Gestion locative
 Estimation


Nelly BIANCHI
 Conseillère Immobilier
06 18 38 26 93
n.bianchi@i-particuliers.com
www.i-particuliers.com

Les enfants du Mont Venus

Après une année de pause, nous avons à nouveau organisé le Baraoké. Nous avons eu le plaisir de voir de nouvelles personnes s'essayer à pousser la chansonnette.

Pour 2019 nous mettons en sommeil cet événement.

Audrey et Olivier Charvet (notre ingénieur son) membres de notre association depuis 8 ans, s'absentent du village pendant 2 ans. Nous les remercions pour leur investissement dans l'organisation et la participation à nos animations.

Nous leur souhaitons bon vent et espérons surtout les retrouver à nouveau dans notre joli village.

Pour la 8^{ème} édition, le rallye vélo a été un grand succès. Le soleil étant de la partie, 25 équipes se sont affrontées sur un parcours encore différent. Les épreuves elles aussi sont renouvelées chaque année. Nous gardons toutefois notre lancé d'œuf qui fait le bonheur des spectateurs.

Les concurrents ont dû tester leur ouïe pour reconnaître des sons, transporter de l'eau avec une faisselle, compter des centaines de billes en un minimum de temps. **Mais aussi ils ont dû faire valoir leurs connaissances en donnant les noms des 7 merveilles du monde** (nom et lieu)...et bien d'autres surprises les attendaient tout au long du parcours.

A l'issue de cette belle journée nous avons partagé un verre en attendant les résultats.

Bulletin Municipal de Montvendre

Conception, réalisation :
Commission communication

Tirage : 600 exemplaires

Impression : One communication sur papier recyclé.

Dessins de Sonia Clément

Le Conseil Municipal remercie tous les annonceurs pour leur participation. Grâce à eux le bulletin est autofinancé.

Le Fournil de Montvendre
BOULANGERIE | SNACK | PIZZAS

04 75 25 25 77

4 place de la Mairie - 26120 Montvendre

PELAT S.A.L.

Terrassement ■ Piscine ■ Dallage

Neuf et rénovation
Etudes et devis gratuits
Spécialiste PVC armé

christophe.pelat@bbox.fr

Z.A. L'Argot
26120 MONTVENDRE

Portable : 06 60 28 93 93
Tél. : 04 75 59 09 32

Cette année nous avons vu l'arrivée de nouvelles

équipes. C'est donc les PressPatate de Valence qui se retrouvent sur la première marche du podium. Nous avons ensuite les Gaillards et pour finir les Aras Macao.

Le 9ème Rallye Vélo se déroulera le dimanche 8 septembre 2019. Afin de proposer une meilleure organisation possible nous bloquerons les inscriptions à 25 équipes. Il faudra donc bien s'inscrire à l'avance !!

Nous remercions encore tous les bénévoles qui nous permettent d'offrir ces belles journées.



Entretien brûleurs et chaudières gaz et fioul

11 Avenue de Provence
26120 Malissard

Tél. : 04.75.85.41.69
Fax : 04.75.85.42.80

Mail : technico.thermie@orange.fr
Site : www.technico-thermie.fr



Cabinet Médiation Familiale

Pour apaiser les conflits familiaux
Couples - Adolescents - Grands Parents

Victoire Mansilla

Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat

L'Annexe
9 allée des Charmilles
26120 Montélier

Tél: 0768940900
vivi.mansilla@free.fr



Le club des 3 ponts

Une année se termine et on en recommence une avec des perspectives. Notre club compte une quarantaine d'adhérents. Nous sommes environ 28 à nous retrouver tous les 15 jours le mardi à 14 h 30 pour jouer à nos jeux favoris. Un goûter est prévu vers 17 h et est offert par le club ou les personnes fêtant leur anniversaire.

Du 19 au 26.05 2018 le groupe Cabéolum de Chabeuil, ainsi que quelques personnes de notre club, vont séjourner à Salies-de-Béarn (Pays Basque : -visite route du Béarn - Biarritz - Oloron - San Sébastien et la Soule.

Grâce à 4 personnes de notre club, les enfants des écoles ont pu pratiquer le tricot à raison d'1 h tous les vendredi après-midi. Ce furent de bons moments

Le 6.03.2018 s'est tenu le repas intergénérationnel. 7 personnes étaient présentes à la cantine avec les enfants.

Le 12.06.2018 a eu lieu le pique-nique inter-club : c'est Montélier qui recevait et nous nous sommes retrouvés à la salle de Fauconnières pour un moment très convivial suivi de jeux.

Le 26.06.2018 Pique-nique au plan d'eau avec toujours autant de succès : plus de 30 personnes étaient présentes. Martine Carayon et Bruno Servian ainsi qu'une personne des amis de Montvendre y ont été conviés. Le repas a été apprécié de tous et de bons gâteaux effectués par les membres de l'association ont pu y être dégustés.

Merci à vous tous !



Le 28.06.2018 4 participants du club sont allés au cirque Alexis GRUSS à Piolenc. Avec le club de Chabeuil.

Le 24.08.2018 12 personnes étaient au R.V. pour un pique-nique au plan d'eau, agréable moment.

Nous avons eu la semaine bleue du 8.10 au 14.10.2018 avec ateliers intergénérationnels, conférence ateliers photos et autres.

Le 15.12.2018 s'est tenu le savoureux repas de Noël en relation avec la mairie. Un grand merci au traiteur Ollier de Bourg les Valence et à ceux qui ont permis de réaliser ce rendez-vous annuel. Merci aux amis de Montvendre qui nous offrent la clairette.



Calendrier pour l'année 2019 :

- 8.01 galette des rois
- 19.03 assemblée générale
- 14.05 journée détente
- 25.06 pique-nique
- vacances juillet - aout
- 3.09 reprise des activités
- 26.11 vin nouveau
- 14.12 repas Noël

Nous ont quittés : Panaye Marc, Danjou Françoise, Roche Yolande

Nos rencontres se tiennent le mardi à 14 h 30 tous les 15 jours. Retenez dès maintenant ces dates et venez nous rejoindre encore plus nombreux !

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2019.

Les amis de Montvendre

Foire aux Fleurs



La 41^{ème} foire aux fleurs s'est déroulée avec un beau soleil le matin, et plusieurs averses l'après-midi qui n'ont pas découragé les nombreux visiteurs. Une soixantaine d'exposants étaient présents.



Une exposition photos de Gérard Devaux et ainsi qu'une présentation de plantes carnivores et épiphytes ont fait la joie des petits et des grands.

Village botanique

Outre l'entretien habituel effectué par les bénévoles et la participation des agents municipaux des bordures métalliques et de bois ont été posées ainsi que du paillage le long de la rivière.

Foire aux arbres



La foire aux arbres de Montvendre s'est déroulée sous un temps clémente avec la participation d'une cinquantaine de professionnels de la pépinière et de l'horticulture. Des milliers de visiteurs sont venus à cette occasion se fournir en plantes et arbres au son de l'orgue de barbarie.



Depuis bientôt 45 ans l'association agit pour embellir le village, organiser des foires qui drainent des milliers de personnes et autres animations pour faire connaître son village botanique fleuri ainsi que ses environs aux touristes.

Mais pour vivre, une association a besoin d'adhérents rejoignez-nous !

Dates à retenir pour cette année :

- **1 février** : La Chandeleur des associations
- **9 mars** : assemblée générale de l'association
- **28 avril** : Foire aux fleurs
- **3 novembre** : Foire aux arbres



Sapeurs pompiers

Le centre de Montvendre a effectué une centaine d'interventions cette année. Une nette diminution sur les renforts feux de forêt, aucun renfort cette année dans les départements voisins ainsi qu'en Corse. Nous sommes intervenus principalement sur les feux de forêt de notre département.

Le centre de Montvendre eu le plaisir d'accueillir dans ses rangs une nouvelle recrue

qui vient de notre village voisin, de Barcelonne : Jean Batiste Berthaud. Nous te souhaitons la bienvenue dans notre centre de secours.

HOMMAGE A GEOFFROY HENRY

C'est encore un drame qui vient toucher notre petit centre de secours.

Il y a eu le fameux lundi 26 décembre 2016 auquel vient maintenant s'ajouter le mardi 4 septembre 2018 !

Lors d'une intervention, le 4 septembre dernier au soir en région parisienne, Geoffroy était engagé sur une intervention pour un secours à personne.

Arrivé sur les lieux avec deux de ses collègues sapeurs-pompiers de Paris, tu prends en charge une personne qui a l'air calme.

Au moment de transporter cet individu, lui dit qu'il a oublié quelque chose dans son pavillon et Geoffroy suit. C'est à ce moment-là que le drame se produit.

Comment peut-on en arriver à de telles choses, aussi horribles et aussi honteuses ? Venir porter secours et être agressé par sa victime, où allons-nous !!?

A quand une plateforme unique des appels d'urgences, pompiers Samu, police ?

Vincent et moi-même étions à PARIS pour l'hommage national à Geoffroy et notre ministre de l'intérieur nous a fait la promesse que cela n'arriverait plus, en espérant que le dossier ne soit pas déjà classé...

Geoffroy était rentré aux pompiers à Montvendre après la réussite de son brevet national de sapeurs-pompiers. Il est resté chez nous 4 ans. **C'était un garçon sportif, intelligent, très respectueux de sa hiérarchie, discret et apprécié de tous.**

Le centre de Montvendre a été très touché par son départ si cruel et inadmissible.

Le centre de secours de Montvendre présente toutes ses condoléances à sa famille et beaucoup de courage pour surmonter un tel drame.

Cette année encore de nombreux sapeurs-pompier ont participé à des formations et au renouvellement des acquis.

Pour la fermeture ou non de notre caserne, toujours rien, aucune décision pour l'instant de nos autorités.

Le regroupement avec Beaumont a bien fini de « bruler » et les dernières nouvelles des médias sont fausses. Le centre de Montvendre ne se regroupera pas avec Beaumont pour la simple et bonne raison que le terrain reste beaucoup trop éloigné des limites de la commune de Montvendre.

Côté amical, nous avons continué cette année les actions menées depuis plusieurs années : la matinée boudins lors de la foire aux arbres, le concours de boule à la lyonnaise avec les fameuses omelettes pour le 1 mai, en collaboration avec l'E.A.M et la distribution des calendriers. Toutes ces manifestations remportent un vif succès. Donc dès à présent, nous vous remercions pour votre participation à ces différentes activités.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes de passer d'agréables fêtes de fin d'année, qu'elles vous apportent un peu de bonheur et de calme dans votre vie quotidienne.

BONNE ANNEE ET BONNE SANTE

Pascale RAVIT

DIAGN-Ô-LOGIS

Allée des Tamaris
Quartier Bois Vieux
26400 EURRE

☎ : 04 75 58 31 72
☎ : 06 11 73 98 78
@ : Diagnologis@free.fr



Diagnosics immobiliers - Plomb - Amiante - DPE (Performance Énergétique) - Gaz - Loi Carre
Electricité- ERNMT (Etat des risques) - Termites...

À MONTVENDRE,
LE POULET,
IL EST BON !



LE MARDI DÈS 17H30

Commandez votre poulet à l'avance au 06 52 85 70 18

#PouletRôti #Fermier #LabelRouge #FritesBelges

Anciens Combattants

**2018 - CENTENAIRE DE L'ARMISTICE
DU 11 NOVEMBRE 1918.**

En cette année 2018, nous sommes dans la période de la commémoration de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Depuis la mobilisation du 02 août 1914 et durant les 52 mois suivants, la France s'est trouvée dans le souci permanent d'envoyer ses enfants au "front", pour combattre l'envahisseur Allemand.

Des enfants de Montvendre y ont pris part et beaucoup ont leurs noms gravés à jamais dans la pierre du Monument aux

morts. Nous ne devons jamais oublier le souvenir de l'héroïsme d'une jeunesse éprouvée et décimée par 4 ans et 4 mois de guerre.

Il est resté dans l'histoire les paroles de Georges Clemenceau, alors président du conseil, lorsqu'il a annoncé à la chambre des députés, l'armistice de ce 11 novembre 1918 : « Honneur à nos grands morts qui nous ont fait cette victoire. Par eux, nous pouvons dire qu'avant tout Armistice, la France a été libérée par la puissance des armes. La guerre est finie, reste à gagner la Paix ! »

Toutes ces générations venues du monde entier (européenne, africaine, américaine, asiatique ou océanienne) se sont battues pour un idéal de paix et de fraternité.

De cette première guerre mondiale qui a causé des millions de victimes, ne résonne plus aujourd'hui que le rappel de la souffrance endurée par l'ensemble des belligérants et leurs familles. Une souffrance de cauchemars, de privations, d'amputations, des blessures et de deuils...

C'est pourquoi, pour le centenaire de l'Armistice de 1918, l'Association des Anciens Combattants de Montvendre avait à cœur de nous faire revivre ce passé douloureux de notre Histoire par une conférence de M. Bernard PICCOLI " 14-18, MYTHES & REALITES" qui a été unanimement appréciée par une salle comble et par une exposition "MONTVENDRE DANS LA TOURMENTE DE 14-18", menée avec rigueur et sérieux par le passionné d'histoire locale qu'est Bernard CORNILLON. Cette exposition s'appuie sur des documents et photos confiés par des

familles Montvendroises ainsi que des archives communales, départementales, nationales et de la Croix Rouge Française.

Nous avons voulu également y associer les enfants de la classe de CM1-CM2 avec leurs maîtresses Mesdames Sophie LECOUR et Manon COLOMBET, pour montrer ce qu'évoque pour de jeunes enfants la première Guerre Mondiale.

Ce passé nous appartient à tous et il n'est pas besoin de rappeler ici que tout un chacun a une part de responsabilité pour que le sacrifice de nos poilus et de tous ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie ne soient jamais oubliés.

Quant à notre association, l'UMAC (Union des Mutilés et Anciens Combattants), elle est là pour perpétuer ce souvenir et reste ouverte à tous ceux qui sont sensibles à ce devoir de mémoire. C'est ainsi que nous ont rejoints M. Stéphane SOLA, officier d'active et montvendrois depuis plus de sept ans et Florian GRILLERE, un jeune homme actif au village. (Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre association).

En interne, nous avons un petit changement au niveau du bureau car M. Georges SEUX a souhaité laisser la fonction de vice-présidence et est remplacé par M. Claude Da ROCHA, ancien officier parachutiste. Nous remercions publiquement Georges pour le travail accompli et nous comptons encore beaucoup sur lui. Quant à Claude, nous lui souhaitons la bienvenue dans cette fonction.

Avant de conclure et à l'approche des fêtes de fin d'année, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous, au nom des Anciens Combattants de Montvendre, une très bonne ANNEE 2019 !

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les portes de la bibliothèque se sont rouvertes en septembre !

Retrouvez-nous aux horaires suivants :

Judi **15H30 à 18H30**

Vendredi **15H30 à 17H**

Samedi **11H à 12H**



Ce service public accueille des écoliers tous les jeudis à 15h30 dans le cadre des Temps d'Accueil Péri-Educatifs (TAPE). Les enfants ont alors un temps privilégié pour bouquiner, emprunter, écouter des histoires, découvrir de nouveaux horizons, échanger...

Afin de renouveler le stock de livres, la Médiathèque Départementale de la Drôme nous prête plusieurs centaines d'ouvrages, renouvelés en partie chaque début année. Il s'agit alors de sélectionner les ouvrages à rendre, puis de nouveaux à emprunter dans les collections de la Médiathèque de Crest, qui se charge de la logistique (livraison). Reste à tout ranger pour que grands et petits lecteurs viennent les emprunter!

Une navette mensuelle complète ce service, pour l'acheminement de vos réservations.

LES LIVRES, C'EST BON POUR LES BÉBÉS !

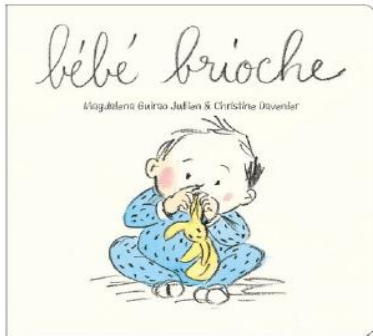
Cette année, un accent est mis sur les bébés lecteurs.

Eh oui ! Il paraît qu'un bébé a une capacité de concentration d'environ 15 minutes, qu'il va développer progressivement, mais qui existe bel et bien dès la naissance.

Une des bibliothécaires a bénéficié de 2 jours de formation « Raconter au tout petit », à la Médiathèque Départementale de la Drôme, autour du conte et des histoires ou comptines en direction des bébés. Des rencontres ont eu lieu avec le relais des Assistantes Maternelles. Nous avons aussi acheté de nouveaux livres cartonnés pour les petits.

N'attendez plus pour inscrire bébé à la bibliothèque !
(en plus, c'est gratuit)

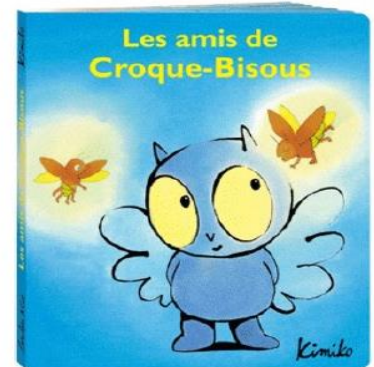




Nouveautés à dévorer avec bébé

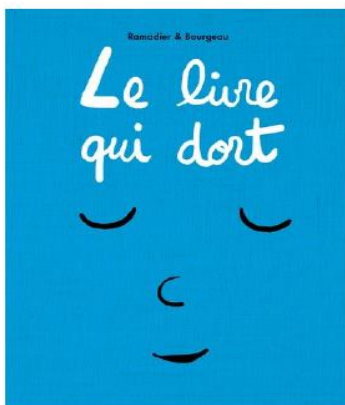
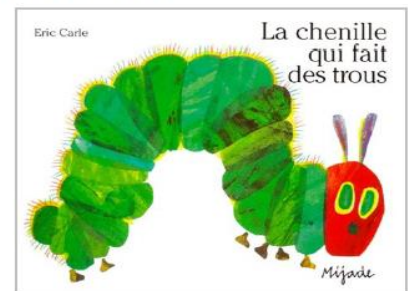
Spitch splotch, slurp slurp, glou glou...
quel appétit, ce bébé !

Au début de l'histoire, Petite Souris n'est pas très rassurée quand Croque-Bisous l'entraîne dans la nuit. Mais il lui présente des amis peu ordinaires, que l'on ne voit pas quand il fait jour. Et ça change tout !



Simon habite avec ses parents, son frère, sa sœur et son chien dans une jolie maison à la campagne. Aujourd'hui, il part en promenade dans sa charrette. Un tout-carton plein d'images et de sons, qui convoque tous les sens et célèbre la soif de découverte des tout-petits.

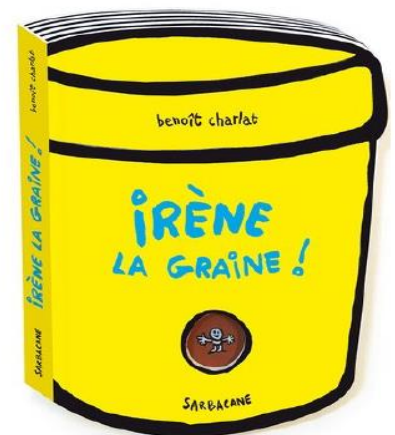
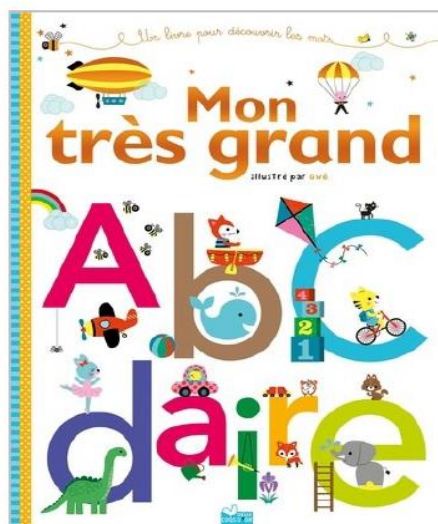
Un classique incontournable. Une petite chenille fait des trous dans tout ce qu'elle dévore... Jusqu'à ce qu'elle se transforme en un magnifique papillon ! Succès garanti auprès des tout-petits qui adorent les petits trous percés dans les pages du livre.



C'est bientôt l'heure de dormir. Est-ce que ton livre s'est lavé les dents ? A-t-il eu droit à un gros câlin ? Est-ce qu'il a pensé à aller faire pipi ?! Chut !!! Le voilà qui ferme les yeux....

Gigantesque ! ça fourmille de détails, c'est plein de surprises... pour découvrir le monde et s'éveiller tout en s'amusant.

20 exercices de relaxation pour les enfants à faire tout en s'amusant !



Irène est coquine, elle adore faire la sieste, faire des farces, se doucher et manger. Irène vit dans un pot car Irène est une graine... Un livre cartonné coquin pour s'initier au jardinage !

dans le cadre de LA NUIT DE LA LECTURE



Finale locale

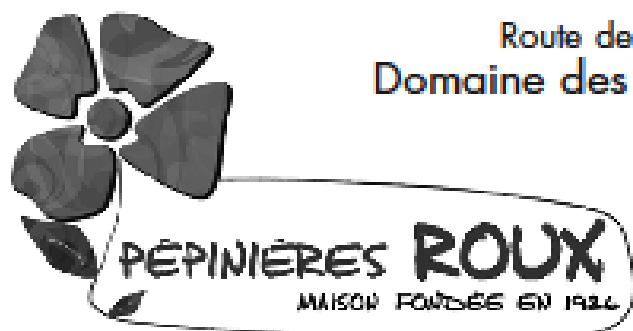
organisée
par la bibliothèque
de Montvendre



avec la classe de CM2
de l'Ecole des deux ruisseaux

19 janvier 2019 -

à 18h30
Mairie - salle du conseil



Route de Beaumont lès Valence - Chabeuil
Domaine des Béalets - 26120 MONTVENDRE

Tél. : 04.75.59.06.03

Télécopie : 04.75.85.43.82

E-mail : pepinieres.roux@wanadoo.fr

Site : www.pepinieres-roux.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Présents : SERVIAN Bruno -PHILIBERT Stéphane-CARAYON Martine-SAYN Pierre- BRET Rémi-CHOVIN Sonia- IMBERT Laurent- DUMONT Séverine-SANCHEZ Pédro-MOUNIER Eric-CHAPRE Séverine-

Excusés : RAVIT Pascale-GELAIN Jérôme-BRACHET Armelle-

Absente : QUAILLET Christel

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1-ASSAINISSEMENT CONVENTION FINANCIERE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE A VALENCE ROMANS AGGLO

Cette convention a pour objet les modalités financières et techniques mise en œuvre dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018- Le conseil approuve les clauses de la convention et donne délégation de signature au maire.

2-ASSAINISSEMENT -CONVENTION POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A VALENCE ROMANS AGGLO

Cette convention conclue entre la commune de Montvendre et la communauté d'agglomération a pour objet de définir à partir du 1^{er} janvier 2018, la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance assainissement collectif par la commune pour le compte de la communauté d'agglomération. Elle fixe les modalités de collecte et de reversement de cette redevance à la communauté d'agglomération ainsi que la rémunération de la commune. Le conseil approuve les clauses de la convention et donne délégation de signature au maire.

3-BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire indique le terrain mis à disposition est situé espace de l'ancienne poste, la convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la mise à disposition du terrain sus visé. Le conseil approuve les clauses de la convention et donne délégation de signature au maire.

4-PRESENTATION SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLO (RPQS)

Conformément aux articles du CGCT, il est obligatoire pour les communes et communauté de communes de + de 3 500 habitants de mettre à disposition du public les rapports annuels en question. Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité n'ayant pas encore intégré l'agglo en 2016.

5-TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES COMMUNES A VALENCE ROMANS AGGLO

Les zones d'activités concernées sont : Beaumont-les-Valence, Chabeuil et Valence. Le conseil s'abstient n'étant pas concerné par ce transfert.

6-COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE VALENCE ROMANS AGGLO

Au cours de cette réunion a été abordé les points suivants : finances et administration générale, ressources humaines, développement durable, sport, système d'information, développement économique, tourisme, habitat et foncier, assainissement, services communs, développement social, culture.

7-LE POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET LOTISSEMENTS

Pour la voirie, il reste à faire le chemin des Gorres et le passage piétons devant l'école maternelle.

Pour les lotissements : les mûriers il reste le revêtement voirie et les bordures. Le pré des lilas, les travaux sont en cours.

8-AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU VILLAGE ET VILLAGE FLEURI

Route du stade, implantation de la passerelle par l'entreprise Serrurerie Montvendroise (GELIBERT Vincent), pour accéder au lac par la route du stade et les abords par l'entreprise ECHEVIN (PHILIBERT Hervé) et à proximité réfection du mur le long de la rivière Bost par l'association ADCAVL. Monsieur GOUBY de l'Association des Amis de Montvendre réalise une étude pour le fleurissement. Une réflexion est en cours pour éclairage public à proximité. Le rapport du jury villes et villages fleuris, considérant que la commune est agréable et les espaces bien entretenus, maintient le label 1 fleur.

9-SINISTRE COMMERCE ET ASSURANCE

Après mainte et mainte relance, l'assurance Groupama a accepté de nous verser le restant de l'indemnisation annoncée soit 9 500 €.

10-IMFORMATIONS SUR LE DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier ENEDIS nous informant régulièrement sur les compteurs LINKY, à savoir, les avantages, l'impact économique, la pose etc...

11-TARIFS COMMUNAUX 2018

Changement au niveau du branchement assainissement, c'est Valence Romans Agglo qui demandera le paiement soit 16 € par m², c'est l'entreprise ECHEVIN qui est habilitée à effectuer ces travaux, maintien du prix de l'eau et de l'assainissement à 0.60 € le m³ et maintien de la part fixe à 48 € à l'année pour l'eau et 48 € pour l'assainissement. Raccordement eau potable pas de changement de tarif.

Pas de changement pour les tarifs suivants : publicité bulletin municipal, travaux photocopies, concession cimetière, emplacement columbarium, jardin du souvenir, cotisations bibliothèque, cotisations temps d'accueil éducatif, participation accueil de loisirs, location de la salle, tables, chaises et bancs

Un changement au niveau du droit de place : un forfait de 320 € pour l'année à raison d'une fois par semaine.

12-ADMISSION EN NON-VALEUR

Suite à la proposition de Monsieur le Trésorier concernant les créances irrécouvrables pour l'année 2017 malgré les poursuites effectuées s'élèvent à : 2 800 € sur le budget communal et 1 500 € sur le budget eau et assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

Mme CHABAL Béatrice propose de rétrocéder à la commune la concession au cimetière de Montvendre vide de toute sépulture contre le remboursement de 690 €, cette rétrocession est acceptée par le conseil.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

Présents : SERVIAN Bruno -PHILIBERT Stéphane-CARAYON Martine-SAYN Pierre- BRET Rémi-CHOVIN Sonia- IMBERT Laurent- DUMONT Séverine- BRACHET Armelle-RAVIT Pascale-SANCHEZ Pédro-MOUNIER Eric-CHAPRE Séverine- QUAILLET Christelle-
Excusé : GELAIN Jérôme-

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est modifié en accord avec les membres du conseil, les questions sur les éoliennes de l'association sauvons la rive seront débattues en début de séance.

Monsieur le Maire, donne lecture des questions posées :

1-Le Conseil Municipal de Montvendre a-t-il l'intention de se prononcer lors d'un vote sur l'opportunité d'un projet éolien industriel sur la commune de Montvendre, soit sur les collines de Berchets, Givodon, et si oui à quelle date ?

2-Les élus du conseil municipal de Montvendre sont-ils en contact et/ou en discussion avec la Société Kallista Energy et qu'elles sont les informations communiquées à ce jour, par la Société concernant l'état de l'avancement du projet ?

3-La commune de Montvendre est-elle sollicitée par d'autres sociétés que Kallista Energy concernant des projets éoliens ? dans l'affirmative qu'elles sont ces sociétés et quelles réponses ont été données à ces propositions ?

REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE

Devant le peu d'éléments dont dispose la commune, le conseil ne se prononce pas sur cet avant-projet.

Depuis octobre, aucun élément nouveau.

Une autre société RP Global n'a pas donné suite à son avant-projet.

RYTHMES SCOLAIRES 2018-2019

Monsieur PHILIBERT Stéphane présente au conseil le bilan de l'enquête sur les rythmes scolaires.

Cette enquête avait pour but de connaître l'avis des parents d'élèves sur l'accueil des enfants sur notre commune.

- ✚ Temps d'activité périscolaire
- ✚ Garderie périscolaire
- ✚ Restaurant scolaire
- ✚ Accueil de loisirs du mercredi
- ✚ Les rythmes scolaires actuels à 4, 5 jours
- ✚ Etude sur les rythmes scolaires à 4 jours
- ✚ Organisation du mercredi

Et enfin, il était demandé, si les parents souhaitaient conservés 4.5 jours ou passer à 4 jours.

Semaine de 4 jours :

Maternelle 33 oui, 5 non

Elémentaire 30 oui, 23 non

Maintien à 4.5 jours :**Oui 34.6 %****Non 57.7 %**

Le Conseil Municipal prend en compte le choix des parents. Indique que les deux écoles doivent avoir le même rythme.

Le bilan de cette enquête sera soumis le 5 février à 19 h, à la commission du PEDT (projet éducatif départemental territorial), une copie a été adressée à chaque parent délégué.

Puis au conseil d'école extraordinaire le 5 février à 20h, pour décider du maintien à 4.5 jours ou retour à la semaine de 4 jours.

Si l'on souhaite modifier l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018, le choix doit être transmis pour le 9 février 2018 aux services de l'Education Nationale.

FINANCEMENT LOTISSEMENTS

Compte tenu des démarches administratives plus longues que prévues et des délais de vente un peu plus important, une prorogation d'un an du crédit relais est sollicité auprès de la Caisse d'Epargne aux mêmes conditions jusqu'au 03/03/2019.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Compte tenu du remplacement d'un départ en retraite au service administratif et des changements de grade, le tableau des emplois est modifié de la façon suivante :

CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE	SANS CHANGEMENT
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet pour mutation	Rédacteur	Adjoint technique 2ème classe (2)
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe à temps incomplet pour changement de grade	Agent de maîtrise	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles
Agent de maîtrise principal A temps complet pour changement de grade	Adjoint territorial d'animation	Adjoint administratif territorial

Rédacteur titulaire incomplet,	non à temps		
--------------------------------	-------------	--	--

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU VILLAGE RD176 ET LES ENTREES EST-OUEST

Après la passerelle pour accéder au lac, la réfection du mur longeant la rivière Bost, la réalisation d'un chemin piétonnier, Monsieur le Maire présente au conseil le projet paysager élaboré par Monsieur GOUBY de l'Association des q de Montvendre, **cette association participera financièrement à cette réalisation à hauteur de 7 000 €**

Remerciement à Monsieur et Madame ROCHETTE Michel qui ont offert une table de ping-pong qui a été installé près du lac.

Mise en place d'un panneau indiquant le parcours de santé et les recommandations autour du lac à respecter.

Elargissement de la route de Barcelonne, les discussions sont en cours pour l'acquisition du terrain.

LE POINT SUR LES TRAVAUX DES LOTISSEMENTS

Lotissement « les mûriers » : les bordures restent à poser.

Lotissement « le pré des lilas » : les intempéries ont ralenti les travaux de viabilisation.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le programme local de l'habitat a pour but d'élaborer un plan partenarial de gestion de demande de logement social et d'information des demandeurs PPGD. Compte tenu que le code de la construction et de l'habitation prévoit que le projet soit soumis pour avis à l'ensemble des communes. Monsieur le Maire demande à Mme CARAYON d'étudier ce dossier un avis sera donné au prochain conseil.

DEFIBRILLATEUR

Le conseil par 14 oui, 1 abstention, opte pour l'acquisition d'un défibrillateur auprès de la Société SAS RESTEN-VIE pour un coût de 1 820 € HT, il sera installé près de l'école primaire, une subvention sera demandée.

ARRET BUS SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous est prévu avec Monsieur CHENE de la Direction des routes et les représentants de Valence Romans Déplacement pour la création d'un arrêt bus route de Beaumont.

CIRCULATION

Signalement : vitesse excessive route du stade et stationnement gênant route La Baume-Cornillane, au niveau les cèdres.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Présents : SERVIAN Bruno -PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine -SAYN Pierre - BRET Rémi -CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent- DUMONT Séverine - BRACHET Armelle - SANCHEZ Pedro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christelle

Excusés : GELAIN Jérôme - MOUNIER Eric - RAVIT Pascale

L'ordre du jour est modifié en accord avec les membres du conseil, les questions sur les éoliennes de l'association "sauvons la raye" seront débattues en début de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des questions posées et apporte les réponses suivantes:

A ce jour il n'y a pas de projet déclaré. La Municipalité ne prend donc aucune position (ni favorable, ni défavorable). Par ailleurs, elle n'a pas eu de contact avec la Sté Kallista depuis Octobre 2017. La commune n'a pas relancé cette dernière pour savoir où en était le dossier. Dans le cas où une déclaration de travaux serait déposée, la population serait avertie par voie d'affichage. Enfin, la rencontre avec la Député Celia Delavergne n'ayant pas encore eu lieu, la municipalité n'a pas pu échanger sur ce dossier.

Le maire fait remarquer que les questions de l'association ont été reçues ce jour en Mairie et que les réponses sont apportées le soir même en conseil municipal. Dans les cas où de nouvelles questions seraient posées, il demande de bien vouloir les transmettre au plus tôt.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 22/01/2018

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 janvier est approuvé à l'unanimité.

Rappel du signalement d'une vitesse excessive route du stade et d'un stationnement gênant route La Baume-Cornillane, au niveau « les cèdres ».

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur CHENE de la Direction des routes (DDT) et les représentants de Valence Romans Déplacement (VRD) pour la création d'un arrêt de bus route de Beaumont. Deux emplacements étaient envisagés. L'un au niveau des pépinières Roux, mais l'autre côté de la chaussée dépend de la commune de Beaumont (Voir avec cette dernière pour la faisabilité). L'autre au début de la route de Beaumont, avec deux dégagements à réaliser sur des parcelles privées. La DDT et VRD ne prenant pas en charge la réalisation d'un nouvel arrêt, ce dernier serait à la charge complète de la commune et ne bénéficierait d'aucune subvention.

PROJET INVESTISSEMENTS 2018**Concernant le budget communal :**

- Réfection du carrelage de la salle communale (environ 14 000€ HT) et la pose de rideaux ignifugés et d'un rideau de scène aux normes de sécurité pour les représentations de la troupe théâtre (devis en cours).

Monsieur le maire en profite pour faire un compte rendu de la visite du contrôle de sécurité de la salle communale dont l'avis est favorable avec la préconisation d'aménagements (Tuyau d'arrivée de gaz à peindre en jaune, flexible à renouveler, obturation des lucarnes dans la salle du haut, ligne téléphonique à remettre en marche et groom ferme porte en cuisine)

- Elargissement et aménagement Route de Barcelonne : l'acquisition de la parcelle est en cours et il convient de prévoir les travaux de décaissement, aménagement, embellissement (montant estimé de 75 200 € HT)

- Entrée Ouest : l'aménagement paysager estimé à 11 000 € serait financé à hauteur de 7500 € par l'Association des Amis de Montvendre, la charge résiduelle de la commune serait donc de 3 500 €

- Achat de panneaux, bancs, corbeilles et cendriers (soit 1 289,00 € HT de panneaux, et 947.55 € HT de mobilier urbain)

- Remplacement de la bâche de la buvette (environ 4000 € HT)

Concernant le budget de l'eau / Assainissement :

La compétence eau (GEMAPI) va jusqu'en 2020 et l'étude du report à 2026 est en discussion au Sénat.



Commémoration 11 novembre 1918



CM2 à Paris



Salle polyvalente rénovée



Vœux du Maire



Fête de l'école



Départ en retraite Mme Gélibert



Repas intergénérationnel



Rallye vélo



Fête de la musique



Hommage à Geoffroy



Foire aux arbres



Vogue Montvendre



Visite de Montvendre par Valence Agglo



Club des 3 ponts



Vernissage Montvendre dans la tourmente



Fête des voisins aux Romieux



1^{er} Mai



Foire aux fleurs



Sortie scolaire



Intempéries du 12 juin 2018



Intervention des pompiers



Assemblée Générale des Amis de Montvendre



**La chandeleur des associations
Accueil des nouveaux habitants**

Suite aux préconisations de l'agence de l'eau et de la sous-évaluation des compteurs actuels du fait de leur vétusté, il est proposé le remplacement des compteurs anciens.

Ainsi sur les 500 compteurs de la commune, il est proposé de remplacer environ 350 compteurs (1ère tranche des travaux = le village).

Le coût complet d'un compteur avec télé-relève est estimé à 100€ HT soit un budget de 35 000 € HT

Concernant le budget Lotissement :

Poursuite des travaux en cours

Les projets présentés et leurs montants sont adoptés à l'unanimité.

PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU VÉORE ET BARBEROLLE, ENQUÊTE PUBLIQUE.

Le maire informe qu'une enquête publique est en cours concernant le plan de gestion des cours d'eau des bassins versants Véore et Barberolle. Elle se déroulera du 20 mars 2018 au 18 avril inclus.

COMPTE RENDU COMMISSION COMMUNAUTAIRE

Monsieur Pierre SAYN fait état des points importants du conseil communautaire :

Contrat d'avenir, Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), Acquisition France Turbo pour installation des services techniques, Implantation des Archives communales et communautaires à Latour Maubourg et Demande de subvention auprès de la DRAC, et une Proposition de vœu : Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup.

Monsieur Pierre SAYN précise que le compte rendu complet est disponible sur le site de l'agglomération : <http://www.valenceromansagglo.fr/fr/l-agglo/reunions-du-conseil-communautaire.html>

COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉCOLE ET PEDT

Monsieur Stéphane PHILIBERT fait un compte rendu des conseils d'école ordinaire et extraordinaire.

Le conseil d'école extraordinaire du 5 février a tranché en faveur du maintien de la semaine à 4,5 jours (bien que le résultat de l'enquête réalisée par la mairie était en faveur du passage à la semaine de 4 jours).

Cependant ce choix n'est pas encore définitif car c'est l'Inspection d'Académie qui prendra la décision finale

en tenant compte des difficultés de gestion des personnels et de la cohérence territoriale.

Le conseil d'école ordinaire du 1er mars a présenté les effectifs (94 élèves dont 10 enfants de plus que l'an dernier), le bilan financier, les projets d'embellissement de l'école, l'organisation de la tombola en lieu et place du loto, la programmation des sorties scolaires et enfin les mercredis après-midis travaillés du 4 avril et 2 mai en remplacement du vendredi 11 mai (Pont de l'Ascension).

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage Rond-point RD 176 : Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur CHENE de la Direction des routes (DDT) en vue de la suppression de l'éclairage public de celui-ci. Monsieur le Maire a fait part de son opposition à ce projet (sécurité routière et parking de covoiturage à proximité).

SDED Eclairage Lot Sylvestre Chemin de la serve : Monsieur le Maire informe que le montant de la part communale en vue du raccordement collectif extérieur en électricité s'élève à 7 743 €. Le conseil prend acte des travaux et du montant de ceux-ci.

Prime pour les agents communaux médaillés : Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal afin d'attribuer une prime exceptionnelle pour les agents ayant reçu une médaille en fin d'année. L'avis de conseil est favorable. Les modalités de mise en œuvre et montant seront définies après étude de la faisabilité.

PLH : Le programme local de l'habitat qui a pour but d'élaborer un plan partenarial de gestion de demande de logement social et d'information des demandeurs prévoit que le projet soit soumis pour avis à l'ensemble des communes. Madame Martine CARAYON précise que la commune de Montvendre n'est pas concernée car la population communale est en dessous des 3 000 habitants.

Syndicat Intercommunal d'Irrigation : Monsieur Pierre SAYN informe de la mise en place d'un nouveau mode de calcul du prix (rajout d'un 3ème paramètre), dont le but est d'harmoniser la tarification. Ce paramètre nommé « taux d'équipement » est égal au total du débit souscrit divisé par le total de l'hectare souscrit. Monsieur SAYN précise également que la mise en service de l'irrigation se fera à la demande des élus et il rappelle les quotas (2017 = 5000m³, 2018 = 4000m³).

Signalement de la présence de gravats à proximité du cimetière qu'il conviendrait d'enlever.

Signalement d'une intersection dangereuse au carrefour de la route de La Baume-Cornillane / Barcelonne / Les Crottes : des Troènes trop hautes empêchent la visibilité. Un accrochage a encore eu lieu dernièrement.

Fête de la Musique : Elle aura lieu le samedi 23 juin. Roy Fulton devrait jouer avec un bassiste et batteur. Le maire informe que la remorque servant d'estrade (scène) a été achetée et reçue ce jour. Il propose d'ouvrir la scène, en lever de rideau, à d'autres groupes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel - GELAIN Jérôme.

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Armelle BRACHET à M. Bruno SERVIAN

Excusée : Pascale RAVIT

Le compte rendu du conseil municipal du 12 Mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Stéphane PHILIBERT, Marie-Danielle GELIBERT et Sabrina BOUCHARD présentent les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018.

Les comptes administratifs 2017, les comptes de gestion du trésorier 2017, les budgets 2018 sont adoptés à l'unanimité.

1-Adoption des Comptes de Gestion 2017

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2017

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2017.

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	576 308,77 €	196 370,62 €	772 679,39 €
RECETTES	702 887,26 €	253 116,94 €	956 004,20 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	126 578,49 €	56 746,32 €	183 324,81 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2016	155 716,36 €	-129 407,08 €	26 309,28 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	282 294,85 €	-72 660,76 €	209 634,09 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	72 660,76 €	72 660,76 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	89 400,00 €	89 400,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	162 060,76 €	162 060,76 €
RESULTAT FINAL	120 234,09 €		120 234,09 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU & ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	106 441,84 €	8 616,00 €	115 057,84 €
RECETTES	101 416,25 €	29 803,00 €	131 219,25 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	-5 025,59 €	21 187,00 €	16 161,41 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2016	-4 067,98 €	200 143,44 €	196 075,46 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	-9 093,57 €	221 330,44 €	212 236,87 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €	221 330,44 €	221 330,44 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	221 330,44 €	221 330,44 €
RESULTAT FINAL	212 236,87 €		212 236,87 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	51 942,81 €	47 941,67 €	99 884,48 €
RECETTES	51 942,81 €	0,00 €	51 942,81 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	0,00 €	-47 941,67 €	-47 941,67 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2016	0,00 €	1 352,58 €	1 352,58 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	0,00 €	-46 589,09 €	-46 589,09 €

2- Adoption des Comptes Administratifs 2017

Considérant que la commune doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire

Considérant que pour ce faire Monsieur le maire doit quitter la séance.

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente les comptes administratifs 2017.

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2017 à l'unanimité.

3- Affectation des résultats**COMMUNE**

Considérant l'excédent de fonctionnement de 282 294.85 €, et le besoin de financement de 162 060.76 € le conseil décide d'affecter au compte 1068 la somme de 162 060.76€ et en excédent reporté compte 002 la somme de 120 234.09 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 9 093.57 € au compte 002 Dépenses (déficit) de fonctionnement reporté.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 46 589.09 € au compte 002 Dépenses (déficit) de fonctionnement reporté à l'unanimité.

4- Adoption des budgets 2018**COMMUNE**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	753 751.09 €	408 787.35 €
RECETTES	753 751.09 €	408 787.35 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	111 411.00 €	74 366.93 €
RECETTES	111 411.00 €	233 327.44 €

LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 086 629,00 €	1 217 699,00 €
RECETTES	2 086 629,00 €	1 217 699,00 €

Les budgets 2018 sont adoptés à l'unanimité.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- VOTE les taux des impôts locaux de l'année 2018 seront sans augmentation :

- Taxe habitation : 10.71
- Taxe foncière bâtie : 13.39
- Taux foncière non bâtie : 32.95

6 - DELIBERATION COMPTEUR D'EAU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de procéder au remplacement des compteurs d'eau actuels par des compteurs équipés de têtes émettrices de télé relèves afin d'éviter les nombreux problèmes rencontrés les agents chargés de la relève des compteurs lors de l'absence d'usagers.

Considérant les demandes de devis effectuées, la comparaison des offres, et la proposition de la Ste CHEM INDUSTRIES, qui propose le remplacement de **300 compteurs pour un coût total de 30 000 € HT €.**

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le remplacement des compteurs actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil à :

- DECIDE de procéder au remplacement des compteurs d'eau de la commune
- RETIENT l'offre présentée par CHEM INDUSTRIES pour un montant total HT de 30 000 €.

- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 2315 - section d'investissement du budget 2018 du service des eaux
- AUTORISE monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

7 - AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des amendes de Police est répartie par délibération du Conseil Général et qu'à ce titre une dotation pourra être attribuée à la commune sur justification des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Après en avoir Délibérer, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité

- De solliciter l'attribution de la dotation
- De s'engager à effectuer les travaux correspondants
- Ces crédits seront affectés aux travaux de mise ne place de panneaux et de la réalisation d'un plateau traversant à l'entrée de village
- D'autoriser le comptable à faire recettes de cette participation.

8- DEMANDE DE SUB ENTREES EST ET OUEST

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que la Municipalité souhaite poursuivre l'aménagement des entrées du village.

Concernant la partie est, un travail de réflexion a été lancé pour aménager, embellir et mettre en valeur l'entrée du village et surtout de créer un espace détente et paysager à l'intersection de la route de Barcelonne et rue du Riouset.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'estimation du projet de 75 200€ HT concernant les travaux de décaissement, aménagement, embellissement.

Concernant l'entrée ouest : l'aménagement paysager estimé à 11 000€ serait financé à hauteur de 7 500 € par l'association les amis de Montvendre, la charge résiduelle de la commune serait donc de 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- + De SOLLICITER l'attribution de la dotation du département
- + De s'engager à effectuer les travaux correspondants
- + De Prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux
- + D'autoriser le comptable à faire recette de cette participation
- + D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

9 - Délibération demande de subvention départementale pour le carrelage de la salle communale

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que la Municipalité souhaite poursuivre le rafraîchissement de la salle communale.

En 2014 des travaux de rafraichissement des murs ont été effectués.

Il est proposé de poursuivre ce rafraichissement par le remplacement du sol dont l'état de vétusté est réel, ainsi que le changement des rideaux occultant ignifugés et la fourniture d'un rideau de scène aux normes.

La pose d'un nouveau carrelage sur le carrelage existant sera réalisée.

Le montant du projet global s'élève à 15 113 € HT

Monsieur Le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- + APPROUVE le montant du projet global qui s'élève à 15 113 € HT
- + DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- + SOLLICITE une aide financière du département

9 - DELIB EAU

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la rencontre avec les services de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée corse en date du 21 mars 2018.

Lors de cette rencontre, la commune s'est engagée à mettre en place des actions hiérarchisées de réduction de pertes d'eau.

Le maire soumet au conseil municipal le plan d'action pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le plan d'action proposé.

De s'engager à effectuer les travaux correspondants.

11 SDED Renforcement du réseau BT à partir du poste les Ferrands : Monsieur le Maire informe le montant des travaux de l'opération s'élève à **31 809.37 € HT** et que le montant de la **part communale est nul**, ces travaux étant financés en totalité par le SDED.

12 QUESTIONS DIVERSES:

Requête Oscar Graz : Bruno SERVIAN informe le conseil d'une nouvelle requête déposée par Oscar Graz au Tribunal Administratif de Grenoble. L'affaire sera traitée par un cabinet d'avocat.

Info sur les travaux en cours : les travaux des lotissements des Muriers, des lilas et du Chemin de la Serve se poursuivent (pose des réseaux en cours et enrobés à venir).

Logette EDF stade de foot : la logette, dont la porte a été remise plusieurs fois, est de nouveau ouverte. Il faut demander l'intervention des services d'Enedis.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Présents : SERVIAN Bruno -PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - BRACHET Armelle - SANCHEZ Pédro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christelle - RAVIT Pascale.

Excusé : GELAIN Jérôme

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité

1 - Approbation des statuts de Valence Romans Agglo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-5 et L.5216-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire du 05 avril 2018.

Monsieur le Maire expose :

«La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'article D du titre 1 « dispositions générales » relatif au siège de la Communauté d'agglomération.

En lieu et place de « La Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain - Avenue de la Gare - 26958 Valence » figure « La Communauté d'agglomération a son siège au 1, Place Jacques Brel 26200 Valence ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER les statuts de Valence Romans Agglo.

2 - Autorisation d'ester en justice

Monsieur le maire fait part du recours contentieux formé par Monsieur Oscar GRAZ à l'encontre de la Commune.

Il est donc proposé

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Grenoble;
- de désigner comme avocat Maître PINET pour défendre la commune dans cette affaire.
- Et d'une façon plus générale, d'autoriser le Maire, pour la durée du mandat à ester en justice tant en demande qu'en défense devant toutes juridictions y compris appel et cassation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans la requête n°1801142-6;
- De désigner Maître PINET. SELARL BAUDELET & PINET- 62, avenue Sadi Carnot - 26000 VALENCE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- D'autoriser le maire à signer la convention et de régler les honoraires
- Donne pouvoir au Maire, pour la durée du mandat, d'ester en justice tant en défense qu'en demande devant toutes juridictions y compris appel et cassation.

4-Subventions aux associations

Stéphane PHILIBERT indique que **25 800 € ont été budgétisés** et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations.

Il est proposé le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	2018
Aide et partage	800 €
Amicale des parents	150 €
Amicale des pompiers	400 €
Amis de Montvendre	500 €
Asso Anciens Combattants	120 €
Club des 3 ponts subv Mairie	600 €
Repas des anciens	1 066 €
Coop maternelle	250 €
Donneurs de sang	100 €
En avant Montvendre et fête de la musique	3 800 €
La comédia théâtre	350 €
Les enfants du Mont Vénus	300 €
Ligue nationale contre le cancer	100 €
Restaurant scolaire	8 364 €
USEP Montvendre	6 200 €
AMSL	2 000 €
Booster 26	700 €
TOTAL	25 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 25 800 €,
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

5-Point sur les travaux en cours

Monsieur le maire indique que les travaux d'enrobé pour le lotissement les Muriers sont en partie réalisés, mais à l'arrêt actuellement suite aux conditions météo pluvieuses. Concernant les Lilas, l'enrobé sera réalisé une fois la couche de finition faite, les travaux de raccordement aux réseaux étant effectués.

L'achat du terrain André, route de Barcelonne est à venir.

Les travaux de voirie n'ont pas débuté et il y a des trous à boucher.

Les panneaux de signalisations et du mobilier urbain (bancs, cendriers...) sont posés par les agents municipaux.

6-Point sur le PLU

L'avancement du PLU suit son plan et des réunions régulières avec la commission sont effectuées. Il devrait être finalisé en fin d'année et il faudra ensuite réaliser l'enquête publique avant qu'il soit opérationnel (soit environ octobre 2019).

La dernière réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) a permis d'avancer mais il reste des points à affiner sur le volet agricole (classement des terres et terrains irrigués)

7-Info projet Salle des Fêtes

En lien avec le PLU ci-dessus, il est nécessaire de prévoir dans celui-ci dans quelle zone pourra être construite la salle des fêtes.

Après avoir écarté les zones non urbanisables, celles trop proches des nouveaux lotissements ou trop loin du village, voir encore les zones inondables, deux localisations semblent possibles : l'une sur l'actuel terrain d'entraînement de foot qui serait déplacé à l'ouest, ou l'autre au sud du chemin de la serve.

Les 2 emplacements nécessitent l'acquisition de parcelles pour environ 1 hectare.

Il est décidé de demander au cabinet Kax, qui réalise le PLU, quel emplacement lui paraît opportun et également de demander une esquisse pour connaître l'emprise au sol nécessaire pour une salle polyvalente d'environ 250 personnes.

8 - Questions diverses

Laurent Imbert demande quel est le devenir de la déchèterie de Montvendre. Monsieur le Maire indique que l'agglomération est à la recherche d'un terrain pour installer une déchèterie fonctionnelle sur Chabeuil.

Le Maire a reçu madame Martinez de Valence Romans Habitat, celle-ci lui a soumis un projet de création de maison médicale entre les locaux des Kinés et la boulangerie. Ce projet ne peut pas se réaliser par ses services car il n'inclut pas de logements sociaux. Un tel projet serait intéressant pour les Montvendrois mais la commune n'a pas les moyens (Financiers et humains) pour réaliser ce projet qui pourrait être porté par du privé (ex: Valrim) ou directement par une SCP regroupant des médecins ou professions paramédicales (dentiste, podologue...).

Enfin il est fait par de quelques incivilités : dégradation au plan d'eau sur les agrès et les fleurs, ainsi que les animaux errants ou non tenus en laisse.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

Présents : SERVIAN Bruno -PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine -SAYN Pierre - BRET Rémi -CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent- DUMONT Séverine - BRACHET Armelle - SANCHEZ Pedro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : GELAIN Jérôme - RAVIT Pascale

Le compte rendu du conseil municipal du 14 Mai 2018 est adopté à l'unanimité

1) Bilan EAU

Le Maire précise que le point n°1 de l'ordre du jour concernant le bilan eau 2017 sera étudié au prochain CM car il n'a pas été complètement finalisé et vérifié.

Il rappelle cependant qu'un travail important a été réalisé à la demande de l'agence de l'eau pour la production d'un inventaire complet des réseaux et d'un plan d'action de la réduction des pertes. Il tient à remercier le personnel communal ainsi que tous les élus qui se sont investis dans le dossier afin de limiter le montant du rattrapage de manière significative (- 30 000 €).

Monsieur le maire indique enfin que la compétence eau sera bien transférée à Valence Romans Agglo au 1er janvier 2020 (transfert obligatoire dans le cadre de la loi NOTRE pour les agglomérations).

2) Raccordement électrique Valensayes

Le Maire indique que le SDED lui transmet pour avis une demande de raccordement individuel au réseau BT pour alimenter une construction Quartier Valensayes à partir du poste Chaillard.

La participation au frais est prise en charge par le SDED et le demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet de raccordement
- DE DONNER pouvoir au maire pour signer tous documents utiles.

3 -Création de poste

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité propose de faire accéder un agent en contrat aidé à l'accès à la titularisation et l'avancement de grade à un agent titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

A compter du 1er juillet 2018 :

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet,
- DECIDE de créer un poste d'Adjoint administratif Principal 1ère classe à temps complet,
- DECIDE de supprimer un poste d'Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet,
- PRELEVE la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Commune.

4 - Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Ce nouveau régime est applicable depuis le 01/01/2017 en remplacement de l'ensemble des régimes indemnitaires préalablement insaturés dans la commune.

Il s'agit donc ici d'adopter le cadre réglementaire générale tel que proposé.

L'autorité territoriale déterminera ensuite par arrêté individuel le taux ou le montant individuel au vu des critères et des conditions fixés dans la délibération.

Actuellement à Montvendre, le régime indemnitaire est versé une à deux fois par an dans le cadre de l'enveloppe allouée pour les 4 filières existantes dans la commune (Administrative, Technique, Social (ASTEM) et Animation, il ne prévoit pas le versement de 13ème mois.

Le RIFSEEP pourra être versé aux agents titulaires et stagiaire ainsi qu'aux agents contractuels quelque soit leur temps de travail.

De la même façon, les primes seront versées une (ou plusieurs) fois par an en fonction de l'enveloppe de crédits alloués (qui ne prévoit pas le versement de 13ème mois).

5 - Cession de terrain pré des Lilas

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement "les Mûriers" et du lotissement « Le pré des Lilas », les travaux d'arpentage et l'enregistrement cadastral ayant été réalisés, les contenances définitives des parcelles sont donc désormais connues, et il est donc possible de déterminer précisément le prix de vente des lots.

Plusieurs délibérations ont déjà été prises pour la vente des terrains et sont complétées selon les éléments ci-dessous.

Concernant le lotissement "les Mûriers ", pour donner suite à l'annulation du compromis de vente initial, le Lot n°2 d'une contenance de 390 m2 sera vendu pour un prix TTC de 66 300 €.

Concernant le lotissement « Le pré des Lilas », pour donner suite à l'arpentage, Monsieur le Maire indique que le lot 4 correspondant la parcelle YK 204 appartenant aux conjoints Jouzier/ Marcel et que la parcelle YK 199 d'une contenance de 15 m2 propriété de la Mairie et mitoyenne à la parcelle YK 204 sera vendu par la

commune au prix de 170 €/m² pour un total TTC de 2 550€.

Il précise également le prix définitif des lots suivants pour donner suite à l'arpentage :

Lot 10 : Pré des Lilas, parcelle ZY n° 190 = 620 m² = 105 400 € TTC

Lot 11 : Pré des Lilas, parcelle ZY n° 191 = 733 m² = 124 610 € TTC

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces prix de vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les prix de ventes ci-dessus
- DE DONNER pouvoir au maire pour signer tous documents utiles.

6-Décision Modificative

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier, Monsieur Stéphane PHILIBERT, Adjoint délégué aux Finances, informe le Conseil municipal que des ajustements de crédits sont à prévoir sur le budget principal.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
020	0.41 €	021	0.41
TOTAL	0.41 €	TOTAL	0.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Décision modificative n° 01 du Budget Principal

7-Durée d'amortissement

Monsieur Stéphane PHILIBERT, Adjoint délégué aux Finances, informe le Conseil municipal qu'il convient de mettre à jour et compléter les durées d'amortissements.

Sur le Budget communal M14

Compte 202 : amortissable sur 10 ans

Compte 204 : amortissable sur * 5 ans pour les biens mobiliers

* 15 ans pour les biens immobiliers et installations

* 30 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national.

Compte 205 : amortissable sur 2 ans

Sur budget Eau M49

Compte 2158 : amortissable sur 2 ans

Réseaux : amortissable sur 50 ans.

Etudes non suivies de travaux : 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE les durées d'amortissement ci dessus.
- DECIDE son application à compter de 2018.

8 - Questions diverses

1) Point inondation

Les pluies importantes du 12 juin dernier ayant causées des inondations au cœur du village ont entraîné la fermeture de l'école primaire le mercredi 13 juin afin de procéder au nettoyage de la cour. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont aidé au nettoyage.

A l'extérieur du village les quartiers des ranches, fond d'Armand, les virettes, route des Devès ont également connues des inondations du fait de fossés ensablés ou de ruissèlement.

La commune va demander à Valence Romans Agglomération d'effectuer des travaux dans le village pour limiter à l'avenir les effets d'épisodes similaires.

La commune a déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

2) Lecture du courrier de Mr et Mme GORCE

Dans un courrier reçu en mairie en date du 23 Mai 2018, Mr et Mme Gorce nous informe de leur intention de vendre la parcelle n° ZY 40 et nous demande de procéder à la lecture du dit courrier en Conseil municipal ainsi que la prise en compte de leurs demandes lors de la révision du PLU.

La lecture du courrier est faite par Monsieur le Maire. Le courrier sera joint au registre des demandes du PLU.

La commune ne souhaite pas acquérir la parcelle.

3) Préparation de la fête de la musique

Le branchement EDF provisoire a été effectué.

La scène sera mise en place mercredi. Roy Fulton arrive vendredi soir. Il est prévu d'installer les barrières et le montage de la buvette samedi matin à partir de 8h30.

4) PLU

La réunion de présentation aura lieu le mardi 10 juillet à 9h00.

5) Travaux lotissement

Il est procédé à la fin des enrobés et les routes communales voisines seront remises en forme.

6) Autres

Certaines chaussées ont leurs accotements fragilisés du fait du passage des cars 4 fois par jour.

Problème de barbecue sauvage au lac par des jeunes.

Poubelle à installer à la vierge.

Nettoyage de la commune en octobre.

Problème d'étanchéité au château d'eau car la dalle est poreuse ainsi que des tuiles anciennes et cassées : des devis sont en cours pour des travaux d'étanchéité.

La fontaine du cimetière est en cours de réparation : il y aura un nouveau branchement et un robinet.

L'étanchéité du vélux de l'école Jacques Prévert est défectueux, un contact a déjà été pris avec la société qui a construit le bâtiment.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - BRET Rémi - CHO-VIN Sonia - IMBERT Laurent - DUMONT Séverine - BRACHET Armelle - SANCHEZ Pedro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : GELAIN Jérôme, RAVIT Pascale - Pouvoir à Bruno SERVIAN

Le compte rendu du conseil municipal du 18 juin n'étant pas finalisé, il sera voté lors du prochain CM.

Le maire souhaite débiter la séance par un point sur les différentes opérations effectuées pendant l'été sur la commune.

Concernant les travaux réalisés, il informe que le carrelage et sanitaires enfants (wc et lavabo) de la salle communale ont été réalisés en juillet ainsi que ceux de réfection de peinture de l'école maternelle et la métallisation du sol de la garderie.

Concernant le réseau d'eau, l'entreprise Chem a effectué la pose des flotteurs au réservoir et a remplacé le compteur de Bachassier qui était à nouveau défectueux (prise en garantie par la société chem) ainsi que les conduites percées au départ du point de captage.

Concernant les lotissements, Les travaux touchent à leur fin, il reste à finaliser l'entrée du lot les Lilas et à reprendre le béton désactivé route de Crest qui a été mal fait. Il reste à finaliser chez le notaire 2 ventes aux muriers et 3 aux Lilas (71% de réalisation).

La vogue de Montvendre s'est très bien déroulée sous le soleil.

Il expose aussi l'hospitalisation en cour d'un administré et il fait part des incidents de voisinage survenus ce week-end ainsi que les troubles au City Stage (incivilités, musique excessive, véhicule à moteur dans l'enceinte du city...).

Le conseil municipal est très déçu de ces agissements et demande aux jeunes de respecter les lieux et le voisinage. Le Conseil Municipal décide de fermer le City pour 2 semaines du 18/09 au 30 septembre.

1-Bilan eau 2017

Monsieur Stéphane Philibert présente les principaux éléments du rapport annuel concernant la gestion des services d'eau. La gestion du service des eaux est saine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le bilan eau 2017

2-Convention vente d'eau à Barcelonne

La commune de Montvendre alimente en eau potable la commune de Barcelonne par un point de livraison situé en limite communale. Dans ce cadre, un débitmètre est installé afin de comptabiliser les volumes d'eau livré à la commune de Barcelonne.

Cependant, Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place une convention de vente d'eau en gros.

À la vue des éléments ci-dessus et de la convention jointe, il est proposé de bien vouloir approuver les termes de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la convention
- D'autoriser le maire à signer ladite convention et d'effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération

3-Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2018

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU les séances de la CLECT des 7 et 26 juin, auxquelles Bruno SERVIAN (titulaire(s)) et Stéphane PHILIBERT (suppléant(s)) ont été régulièrement convoqués.

VU le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1^{er} janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées au 1^{er} janvier 2018, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et de signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

4- Acquisition de terrain Mattras quartier Riousset :

Dans le cadre du Permis d'Aménager du lotissement Riousset déposé par les consorts Mattras, ceux-ci souhaitent rétrocéder à la commune et à l'euro symbolique une bande de terrain issu de la parcelle ZI n°9 d'une surface de 137 m².

Lecture du courrier des consorts Mattras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et de signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

5-Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité :

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des activités dans le cadre des rythmes scolaires et du maintien des temps d'accueils péri-éducatifs (TAPE), il y a lieu de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant qu'il est également nécessaire de recruter temporairement (3 mois) du personnel administratif pour surcroît d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De créer trois emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie C1 à temps non complet en période scolaire (4.5/35 ; 8/35 et 13.5/35)
- De créer un poste de Rédacteur à temps non complet (12 /35)
- Que les rémunérations sont fixées sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation et du grade de rédacteur
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

6-Contrat statutaire des assurances

Le Maire rappelle que la commune a par mandat, demandé au Centre de Gestion de la Drôme de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP Assurances**

Courtier : **SOFAXIS**

Durée du contrat : **4 ans** (date d'effet au 01/01/2019) - Maintien du taux 3 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

► **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL / garantie optionnelle :**

Risques assurés : décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

TOUS LES RISQUES (OPTION 1),

Avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.95 %

► **Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC / garantie optionnelle :**

Risques assurés : accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,30 %

Article 2 : d'accepter la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3 % de la cotisation versée à CNP/SOFAXIS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 3 : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

7-Dénomination des rues

Monsieur le Maire rappelle la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121- 29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Suite à la création de plusieurs lotissements, il est proposé de créer les voies suivantes

Impasse des Lilas = entrée Route de Crest (n°1 à 15)

Impasse des muriers est= entrée route la Baume (n°1,2,3)

Impasse des muriers ouest = entrée route de Crest (N°1et 2)

Pas de nom de Lot Sylvestre (stade foot) car voirie privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver l'appellation des voies telle que proposée ci-dessus,

- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

- d'autoriser le maire à l'acquisition de plaque et numéros de rues

8-Remboursement emprunt et mise en place carte d'achat :

1) Remboursement de prêt :

Il est proposé de procéder au remboursement anticipé d'une partie du prêt relais référencé n° A 191603I000, contracté par la commune d'un montant de 415 000,00 €.

Un premier remboursement de 250 000,00 € interviendra à l'échéance du 30 septembre 2018 et un deuxième de 165 000,00 € à la fin des ventes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De rembourser la somme de 250 000,00 le 30/09/2018 et de 165 000,00 à la fin des ventes de terrains.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et de signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

2) Carte d'achat :

Afin de simplifier les procédures d'achat, de réduire les coûts associés et le délai de paiement pour les fournisseurs, il est proposé de mettre en place à compter du 15 octobre 2018 un dispositif de carte achat,

Vu :

Le Code général des collectivités territoriales,
La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles,

Le Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004, l'instruction du Ministère des Finances NOR BUDE1320991J du 22 juillet 2013

Considérant :

- Qu'afin de faciliter le paiement des petites dépenses courantes, de réduire les coûts de traitement des commandes et le délai de paiement pour les fournisseurs, la Caisse d'Épargne propose de mettre à disposition de la commune un dispositif de carte achat public, à compter du 15 octobre 2018,
- Que la solution carte achat public proposée correspond au besoin de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

APPROUVE : Le principe et les éléments de contractualisation de la carte achat public au sein de la collectivité.

- D'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec le trésorier et la Caisse d'Épargne la solution de paiement carte achat dans les conditions prévues au contrat.

9-Décisions modificatives :

Monsieur le 1^{er} adjoint informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont à prévoir sur le budget annexe de l'eau pour donner suite au paiement en fonctionnement de la modernisation des installations (télérelève via radio, tablette, compteurs compatibles...) initialement prévus en investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
615	Entretien	+ 30 000	
		70611 Redevance	+30 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget Annexe de l'eau à l'unanimité

10-Questions diverses :

1)Des travaux complémentaires sont à effectuer à la salle communale : Pose de Crédence et hotte en Inox dans la cuisine, pose d'un chauffage réversible (pompe à chaleur air/air) dans la salle du rdc, et étanchéité des portes.

2)Réflexion sur l'aménagement devant la salle communale, enrobé et muret devant le square. Attente devis et plan.

3)Bouchage des trous du parking autour du lavoir...

2)Dans le cadre de la DSP transport, citée et l'agglomération ont un nouveau contrat. Des perturbations liées au démarrage ont eu été notées à la rentrée. Toute demande de modification doit être formulée avant février pour être effective à la rentrée prochaine.

3) Le jardin au chemin de ronde derrière la porte fortifiée doit être nettoyé.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018

Présents : SERVIAN Bruno -PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine -SAYN Pierre - BRET Rémi -CHOVIN Sonia - IMBERT Laurent- DUMONT Séverine - - SANCHEZ Pédro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : GELAIN Jérôme (Pouvoir à Mme QUAILLET)- RAVIT Pascale - BRACHET Armelle

Invité : BONNARDEL Axel du Cabinet KAX qui participe à l'élaboration du PLU de la commune.

Les comptes rendus des conseils municipaux des 18 juin 2018 et 17 septembre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

1- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme : Débat sur le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD)

Monsieur le Maire remercie de sa présence Monsieur Axel BONNARDEL du bureau d'études KAX qui aura la charge de l'assister et de répondre au mieux sur des points techniques particuliers.

Début du débat à 19h10. (Le compte rendu de l'ensemble du débat est disponible sur le site montvendre.fr)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2015, précisée par une délibération en date du 10 octobre 2016, la commune de Montvendre a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément à l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le PLU comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui « définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, « un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de

développement durables mentionné à l'article L151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Ainsi, le Conseil Municipal doit permettre qu'un débat s'instaure sur les grandes orientations du PADD issues du diagnostic et de la volonté politique de la municipalité.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du PADD a fait l'objet de nombreuses réunions de travail et de deux réunions publiques préalables dont la dernière dédiée au PADD. Un atelier thématique portant sur l'agriculture a également été organisé. Cela a permis en amont d'instaurer un débat large et ouvert avec la population présente sur les enjeux et projets du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montvendre. Le projet débattu aujourd'hui est donc le fruit d'une démarche concertée.

Afin d'animer le débat, Monsieur le Maire propose de présenter les différents points du PADD pour en débattre.

Pour le PLU de la commune de Montvendre sont retenues les décisions suivantes :

- **Permettre l'accueil de nouveaux habitants en proposant une urbanisation adaptée**
- **Poursuivre le développement de la vie locale en travaillant sur le tissu économique, les équipements et les déplacements**
- **Contribuer à la protection de l'environnement, à la qualité du cadre de vie et, d'une manière générale, à l'intégration du développement durable dans le projet de territoire.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

2-Rapport d'activité de l'agglo

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Aussi, vous est présenté en annexe le rapport annuel 2017 de Valence-Romans Agglo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE avec 10 voix POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- De prendre acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2017.

3-DEMANDE DE SUBVENTION ENTREES EST ET OUEST ET SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que malgré les délibérations du 12 avril dernier concernant les demandes de subventions au conseil général, celles-ci n'ont pas pu être prises en compte, mais après contact avec les services de la région ses travaux peuvent être financés pour partie par la Région RHONE ALPES AUVERGNE dans la cadre du plan d'action en faveur de la ruralité.

Le plan de financement est le suivant :

Salle communale :	Cout du projet HT
Electricité	10 700.00
REGION 40 %	7 255.00
Inox et hotte cuisine	7 436.67
COMMUNE 60 %	10 881.67
TOTAL	18 136.67
Entrées Est et Ouest et village :	
Cout du projet HT	
TRAVAUX D'EMBEL-LISSEMENT	75 200
REGION 40 %	32 688
TRAVAUX PAYSAGER	1 220
JEUX ENFANTS	5 300
COMMUNE 60 %	49 032
TOTAL	81 720

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De Solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles à ce sujet.

5- Soutien à la Motion des Maire Ruraux

Le Maire Bruno Servian donne lecture de la motion (visible sur le site internet de la commune) des Maires ruraux à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE à l'unanimité :

- SOUTIENT l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF « Communes et intercommunalité : l'urgence de revoir l'équation ».

6 QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION WIFI CIGALE AGGLO : Le Maire est autorisé à signer la convention avec L'Agglo portant occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour la pose de bornes Wifi aux vestiaires du foot permettant l'installation d'un service d'accès à internet sécurisé et gratuit pour les personnes à proximité des bornes.

CANDIDATURE VILLAGE INTERNET : La commune va déposer sa candidature pour 2019.

CONVENTION DEFIBRILATEUR : Le Maire est autorisé à signer la convention avec la fondation CNP en vue de percevoir une aide pour l'achat du défibrillateur. Remerciements à la fondation CNP pour la subvention de 700 €.

CONVENTION D'UTILISATION TEMPORAIRE DU

DOMAINE PUBLIC QU.TUILLIER : Le Maire est autorisé à signer avec les nouveaux propriétaires d'un logement sis Quartier tuillier une convention d'occupation temporaire du domaine publique d'une partie de la voirie devant le logement sans toutefois empiéter sur le reste de l'espace publique communal.

ESPACE PUBLIC : Il est signalé à ce sujet dans le village que certains riverains empiètent sur le domaine public sans autorisation. Il est donc demandé à chacun de faire preuve de civisme, de savoir vivre et de respecter l'espace public. Il est également rappelé à tous que le stationnement doit être raisonnable, le matin et le soir lors des arrivées et départs des bus ainsi que lors des rentrées et sortie des écoles la situation est souvent délicate.

MAISON PLACE DE L'EGLISE : Les élus de la commune ont visité la maison de Monsieur Caparros située place de l'église qui est en vente depuis plus d'un an. Il ressort de la visite qu'il y a énormément de travaux à réaliser (Toiture HS, Intérieur vieillissant...) mais que la maison bénéficie de beaux volumes avec un garage et un emplacement au centre du village. Monsieur le Maire interpelle le CM pour savoir si la commune peut envisager l'acquisition de ce bien immobilier pour y réaliser une salle en RDC permettant d'accueillir le club des anciens avec la possibilité de créer en étage un logement. Ou encore, si la commune demande la réalisation d'un projet locatif par un promoteur.

Le Conseil Municipal après discussion demande que la question soit approfondie.

REGLEMENT INTERIEUR DU CITY : Le règlement Intérieur du City a été approuvé en conseil municipal. Cependant il ne prévoyait pas la fermeture méridienne entre 12h00 et 14h00 ainsi que le passage aux heures d'été 20 heures /d'hiver 17 heures. Il est donc décidé à l'unanimité de rajouter ces points dans le règlement intérieur du city.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : A l'occasion du centenaire de l'armistice l'amicale des anciens combattants a obtenu le détachement de militaire à cette cérémonie. La gendarmerie de Chabeuil sera également présente. Le maire souhaite une fréquentation importante à la cérémonie.

FOIRE AUX ARBES : Elle se prépare et est organisée par les amis de Montvendre. La commune installera en place des barrières et véhicules anti-bélier.

FETE DES MOISSONS : La fête des moissons organisée par les pistons de la raye se déroulera le dimanche 28 juillet au plan d'eau à Montvendre.

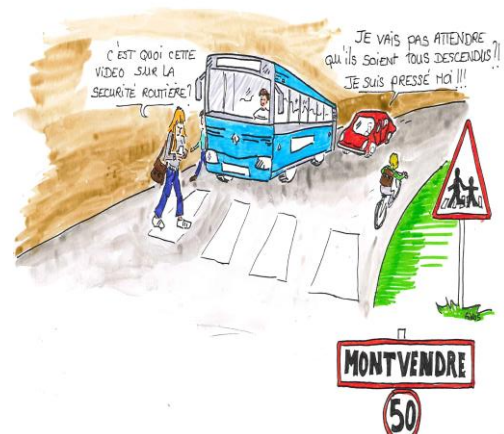
PROBLEME DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : Depuis quinze jours, il y a des perturbations lors de la collecte des ordures ménagères. Il faut appeler directement les services de l'agglo au 04.75.81.30.30 (standard) pour indiquer que votre poubelle n'a pas été ramassée. Le service déchets vous indiquera alors si une nouvelle tournée sera faite et vous invitera à redéposer votre poubelle.

De même, en cas de problèmes avec l'éclairage public, appeler directement à l'agglo (04.75.81.30.30).

BULLETIN MUNICIPAL 2019 : La commission communication se réunira le 2 novembre à 18h00. La mairie remercie les annonceurs pour la transmission des règlements par chèque à l'ordre du Trésor Public.



Respectons les règles au cœur du Village



www.villes-internet.net

village internet

????

2019

label national pour la promotion de l'internet citoyen



DECES

CLAUDE Alain
 DANJOUR Françoise
 DEGACHE Xavier
 GANDON Françoise
 GOEBEL Pascal
 GRILLERE Bernard
 MARCEL Firmin
 PANAYE Marc
 ROCHE Yolande

SAGNOLE Marcel
 VANHOUDT Pierre
 VINAY Armand

MARIAGES

SYROT Maryse et VALLON Gil
 CABALLE Marie et IGELMO SEGURA Angel
 BIGATI Julie et BRET Clément
 GINTZ Justine et LAURENT Lilian
 DEVAL Audrey et LEFEVRE Jean-Alain
 MOISEEVA Tatiana et CHABROL Medhi

La commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a considéré que le respect du principe de finalité des traitements s'oppose à ce que les informations enregistrées dans un fichier d'Etat Civil soient utilisées à des fins étrangères à celles qui ont justifié leur collecte et leur traitement. En conséquence et à dater du 1^{er} janvier 2005 les personnes ne souhaitant pas voir paraître dans les prochaines revues municipales, les naissances, mariages, décès qui les concernent devront donc en faire la demande par écrit auprès des services de la mairie.

Pour tout matériel agricole
 Depuis 1987

BROTTE
 Service & Proximité

VENTE & REPARATION
 MATERIEL AGRICOLE

150 Chemin de Grangeneuve
 26120 CHATEAUDOUBLE
 Tél : 04.75.59.85.10
 eurl.brottes@orange.fr

Etat Civil :

NAISSANCES

Lily, Clotilde, Marie BARLATIER
 Juliette, Rose CARREIRA TOURNAIRE
 Alixe, Léonie, Marguerite CHASTAING
 Thalia, Jade LEBLAN CEPARANO
 Ethan, Gérard, Bernard LOIRE

A la rencontre du passé : retour sur le passé de l'église Saint Blaise

La première église

La première église de Montvendre fut construite en 1625 hors remparts, mais juste à coté. . Nous pouvons encore en découvrir le Chœur, devenu habitation en face de la porte des remparts (XIIIe siècle).

La construction d'une nouvelle église

En 1840, cette église étant devenue trop petite pour accueillir les 750 fidèles que comptait le village. De plus, ses murs se lézardaient sérieusement et la charpente fléchissait.

Le 21 mars 1841 le conseil municipal décida de construire l'Eglise Saint Blaise actuelle. L'emplacement fut décidé en octobre 1843.

La nef fut surélevée d'au moins 60 centimètres car Montvendre est construit sur une zone sableuse humide de plus d'un mètre d'épaisseur et il fallait mettre l'église hors risque d'humidité et d'inondation.

C'est l'architecte Epailly que fut confiée la réalisation. Le cout fut estimé à 40000 francs or, somme à l'époque considérable, avec une participation de l'état de 2000 frs. La plus grosse partie de cette somme fut donné par les fidèles et aide de la commune.

Le clocher au sommet de la tour fut coiffé d'une couverture en zinc à quatre pans sur la charpente surmonté d'un globe et d'une croix.

L'intérieur fut éclairé par six fenêtres à vitraux sur les cotés et une autre au centre de la nef.

Le 1 juin 1845 le Curé Barnasson posa la première pierre de la nouvelle église c'est l'abbé Sylvestre qui y dit la première messe. L'église fut consacrée que trois ans plus tard par monseigneur Chartrousse, évêque de Valence.

Des restaurations successives

En 1856 la toiture montre des signes de défaillance, des réparations sont entreprises.

En 1859 le clocher de Zinc dut être changé, le clocher fut alors remplacé par celui que nous connaissons actuellement, on en profita pour replanter la croix et installer la cloche de l'ancienne église (la plus ancienne du département).

En 1883 les murs qui se lézardaient ; les vitraux furent alors remplacés. Il est probable que ce fut à cette occasion que fut réalisé le vitrail représentant l'Evêque Saint Blaise rendant la vue à un enfant aveugle.

En 1902 le vestiaire de la sacristie est réhabilité.

En fin des travaux importants de réfection furent entrepris en 1999 ; ils concernaient l'intérieur de l'église et le crépis extérieur des murs et sonorisation fut installée et une mobilier du chœur effectuée.

L'église Saint Blaise est considérée comme une des plus ancienne du département.

Les personnes intéressées trouveront la liste des prêtres ayant officié dans notre église dans la chapelle du cimetière de Montvendre.

Ci dessous : Photo de l'église ci dessous au début du siècle dernier (vers 1920) et après sa dernière réfection (2000).



A la rencontre d'une entreprise



C'est en 2011, en ayant eu un coup de cœur pour une maison située au cœur de Montvendre que Nelly Bianchi a découvert sa passion pour l'immobilier. L'achat d'un bien requiert ténacité et détermination... Elle avoue avoir été impressionnée par les talents du négociateur immobilier qui lui a vendu sa maison !

Sans le savoir cela aura un rôle décisif dans sa future vie professionnelle.

Arrivée à Montvendre, professeur des écoles, elle obtient un nouveau poste au sein d'une école élémentaire de Valence ; les rentrées scolaires se succèdent mais avec de moins en moins de gaité...

Après quinze ans au service de l'éducation nationale, la lassitude se fait sentir, elle envisage alors une reconversion professionnelle...

Très rapidement elle choisit de s'inscrire en BTS Professions Immobilières, ce qui lui permettra de maîtriser toutes les compétences nécessaires à un bon négociateur immobilier et ceci, grâce aux stages réalisés dans des agences immobilières du secteur.

Le BTS obtenu en 2017, il est l'heure de se lancer... Son choix s'est porté sans hésitation dans la transaction au sein d'un réseau national.

Aujourd'hui son statut d'indépendante lui permet d'être disponible et de répondre à la demande des vendeurs et des acquéreurs : estimation des biens immobiliers en vue de vendre, présentation d'acquéreurs qui recherchent le bien immobilier de leur rêve, puis préparation et montage des dossiers en vue des signatures chez le notaire. Son petit plus : la réalisation de visites virtuelles...



Vous souhaitez vendre un bien immobilier, quelles démarches ?

En tout premier lieu, votre bien immobilier doit être estimé par un professionnel pour connaître sa valeur vénale, c'est à dire la valeur déterminée par l'offre et de la demande du marché local actuel.

Pour cela il existe plusieurs méthodes dont les principales sont :

La méthode comparative utilisée pour les villas, appartements, terrains, elle consiste à prendre en compte les facteurs liés à l'environnement et au confort que procure le bien. On utilise les ventes réalisées récemment dans le secteur sur des produits similaires. En ressort un prix au mètre carré habitable.
Valeur Vénale = surface x prix au m2

La méthode par capitalisation pour connaître la rentabilité immobilière dans le cadre d'un investissement locatif. Elle est utilisée pour les appartements et les immeubles de rapport.

Pour connaître la rentabilité brute :

$(\text{montant annuel des loyers hors charges} \times 100) / (\text{prix d'acquisition} + \text{frais d'acquisition})$

Pourquoi faire appel à un professionnel de l'immobilier ?

- pour **gagner du temps** en vendant dans les meilleurs délais.
- pour **s'alléger** des démarches administratives.
- pour **se libérer** des visites et des argumentaires commerciaux.
- pour **déléguer** l'étude de financement de l'acquéreur.
- pour **se décharger** de la négociation et en **sortir gagnant**.
- pour **une vente réussie** qui aboutira à un acte authentique.

Diplômée en Professions Immobilières et passionnée des belles pierres, je suis en mesure de réaliser votre avis de valeur et vous accompagner dans votre projet immobilier !!

Nelly BIANCHI, contactez moi au 06 18 38 26 93



Valence Romans Agglo

Les chiffres clés :

Le territoire de Valence Romans Agglo compte **56 communes** et **220 000 habitants**.
L'agglo emploie **1.548 agents** dont **1040 titulaires** de la fonction publique territoriale.

Budget (2017) :

- **124 millions** en dépense de fonctionnement
- **38 millions** de dépense d'investissement

Les compétences exercées :

La Communauté d'agglomération exerce l'intégralité des compétences (obligatoires et facultatives) dont étaient dotées les intercommunalités de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la Raye et aujourd'hui **Valence Romans Agglo**. Certaines compétences s'exercent donc sur tout le territoire, d'autres sur une partie seulement. Voici les principales.

Développement économique

Zones d'activités, accompagnement, implantation

Aménagement de l'espace communautaire

Zones d'aménagement concertées (ZAC) à dominante économique,
Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)

Habitat

Action et aide en faveur du logement social d'intérêt communautaire (OPH), amélioration du parc immobilier bâti (OPAH, PIG), Programme de l'habitat (PLH)

Assainissement

Collectif et non collectif

Gestion des Déchets

Collecte des déchets ménagers, tri sélectif, déchetteries

Transport et mobilité

Valence Romans Déplacement est l'opérateur désigné par l'agglo pour ses actions en matière de transports publics et plan de déplacement (CITEA, covoiturage, Libélo...)

Culture

Lecture publique avec le réseau des médiathèques, équipements d'enseignements (musique, danse, design), équipements de mise en valeur du patrimoine etc.

Sports

Patinoire et cinq piscines intercommunales (à Bourg-lès-Valence, piscines Plein Ciel Piscine et Jean Pommier à Valence, piscine Caneton à Romans, complexe aquatique Diabolo à Bourg de Péage)

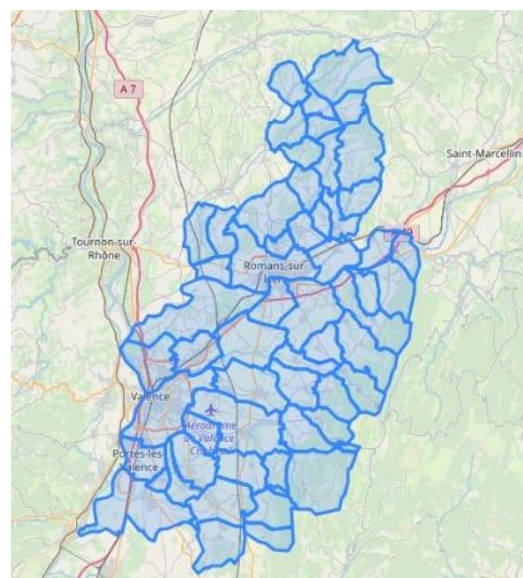
Vie sociale

Petite enfance, enfance-jeunesse

Autres compétences

Politique de la ville, éclairage public, environnement et cadre de vie, fourrière animale, accueil des gens du voyage...

Pour toutes ces compétences vous devez contacter l'agglo.



<http://www.valenceromansagglo.fr>

LES ASSOCIATIONS DE MONTVENDRE

<p>LES AMIS DE MONTVENDRE Présidente : ROCHETTE Monique Vice-président : REGIMBEAU Charles et GOUBY Jean-Bernard Secrétaire : BRUGE Catherine Trésorière : Olivier ALONSO https://fr-fr.facebook.com/Montvendre/amisdemontvendre@gmail.com Tél : 06.80.02.31.04</p>	<p>MONTVENDRE SPORTS ET LOISIRS Président : GELIBERT Serge Secrétaire : DOULCET Jérôme Trésorier : FARIA José Serge.gelibert69@orange.fr Tél : 06.47.70.84.94</p>
<p>LES ENFANTS DU MONT VENUS Président : CHOVIN Sonia Secrétaire : CHARVET Audrey Trésorière : BRET Rémi sonia.chovin@hotmail.fr Tél : 06.80.07.44.32</p>	<p>LA COMEDIA Présidente : Marie-France RICHAUD Vice-présidente : ROUDIER Laurence Secrétaire : BARLATIER Anne-Marie Trésorière : QUENARDELLE Sylvie Richaud.georges@neuf.fr Tél : 04.75.59.24.54</p>
<p>CLUB DES 3 PONTS Présidente : OLAGNON Françoise Vice-Présidente : MARIUSSE M.Joséphe Secrétaire/Trésorière : Michelle CORNILLON jeanfrancoise.olagnon@orange.fr Tél : 04 75 59 24 24</p>	<p>ACCA Président : DURAND Gérard Vice Président : Jean Michel DURAND Secrétaire : GELIBERT Benoît Trésorier : GOURDOL Jean-Yves Tél : 06.22.32.38.53</p>
<p>AMICALE DES PARENTS Présidente : PIERI Amandine Vice-Président : JULIEN Laurent Secrétaire : GUILLOTON Audrey Sec-adjointe : BRESSAN Laure Trésorière : RIANDEY Virginie https://fr-fr.facebook.com/people/Amicale-Des-Parents-Montvendre/100005445017924</p>	<p>RESTAURANT SCOLAIRE Président : Agnès MORENO COURBIS Secrétaire : GUILLAN Anaïck Contact : Agnès MORENO COURBIS Cantine.montvendre@gmail.fr Tél : 06.75.02.57.41</p>
<p>ANCIENS COMBATTANTS Président : HOAREAU Christian Vice Président : DA ROCHA Claude Secrétaire : MARIUSSE Michel Trésorière : BESSON Nicole chrishoareau@orange.fr</p>	<p>SAPEURS POMPIERS Président : FERRAND Pascal Secrétaire : BARLATIER Thomas Trésorier : CHAPRE Thierry pascal.ferrand50@sfr.fr Tél : 06.07.80.96.23</p>
<p>EN AVANT MONTVENDRE Président : ORIA Mathieu et Fabrice ROMAN Secrétaire : GRUGET Romain Trésorière : SEMPERE Nathalie eamontvendre@gmail.com https://www.facebook.com/FootballeAM/fabrice.roman@nordnet.fr Tél : 06 14 62 65 91</p>	<p>LES COPAINS D'ABORD Président : PETIT Adrien Secrétaire : GRUGET Andraud a.petit@mailoo.org Tél : 06.13.46.19.50</p>
<p>BOOSTER26 Président : Didier Lejour Trésorier : Lise Vanhoudt booster26@orange.fr Tél : 06.34.20.76.46</p>	<p>USEP MONTVENDRE Présidente : LECOUR Sophie Trésorier : CARAYON Martine Secrétaire : SANCHEZ Pedro ecolemontvendre@laposte.net</p>
<p><u>Maj : le 17/09/18</u></p>	<p>LA PARCELLE Récolte participative Contact : Martial BACHELIN Laparcelle26@gmail.com</p>

Tarifs 2019

SALLE COMMUNALE	Montvendre	Extérieur
Soirée privée (1 salle)	120 €	300 €
Samedi 8 h au dimanche 20 h	150 €	400 €
Journée de 8 à 20 h 1 salle	90 €	200 €
2 salles	130 €	300 €
loto, belote etc... 1 salle	gratuit	150 €
2 salles		200 €
Assemblée Générale	gratuit	100 €
Réunion	50 €	100 €
Apéritif	30 €	60 €
Repas associations		120 €
Gymnastique, par 10 séances	7 €	14 €
à partir de la 11ème	3 €	6 €
Caution 300 euros		

PUBLICITE BULLETIN POUR UNE PARUTION		
Entreprises	Entreprises Montvendre	Entreprises Extérieures
	PRIX	PRIX
Noir et blanc		
1/8 carte de visite	25 €	45 €
1/4 page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
1 page	180 €	200 €
Couleur		
1/4 page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
page	200 €	240 €
site internet Mensuel	30 €/mois	
site internet Trimest.	75 €/mois	

BRANCHEMENT EAU	
Raccordement effectué dans le cadre de travaux entrepris par la commune	458 €
Raccordement AEP zone commerciale, artisanale et lotissement	380 €

BRANCHEMENT EAU (suite)	
Raccordement effectué en dehors de travaux communaux	305 €
Participation réouverture	75 €
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	
Particip ^o assainissement collectif	1 500 €

TARIFS DE L'EAU	
Abonnement de l'eau par an	48 €
le m3 d'eau	0,60 €

TARIF PHOTOCOPIES	
A4	0,15 €
A3	0,30 €
20 à 50	0,12 €
Au-delà de 50	0,08 €
DROIT DE PLACE	
Forfait annuel (une fois/semaine)	320 €
Droit de place temporaire	2€/ml

TARIFS-CIMETIERE	
COLUMBARIUM	
Concession 50 ans	300 €
Concession 30 ans	200 €
Concession 15 ans	150 €
Plaque par famille	60€
Jardin du souvenir	
Plaque sur la stèle	30 €
CONCESSION CIMETIERE	
le m2 Perpétuelle	115 €
le m2 Trentenaire	45 €

Agenda 2019

JANVIER

- ✓ 11 Vœux du Maire
- ✓ 12 Flambo'run booster

FEVRIER

- ✓ 1 Chandeleur des associations
- ✓ 3 Ping Pong Booster26

MARS

- ✓ 9 A.G. Anciens Combattants
- ✓ 16 A.G. Amis de Montvendre
- ✓ 19 A.G. Club 3 ponts
- ✓ 24 Tournoi de foot

AVRIL

- ✓ 5 Carnaval des écoles
- ✓ 7 Bourse puériculture
- ✓ 7 Course orientation Booster
- ✓ 28 Foire aux fleurs

MAI

- ✓ 1er Concours de boules & Omelette
- ✓ 8 Commémoration 39-45
- ✓ 26 Elections Européennes

JUIN

- ✓ 7 A.G. ACCA
- ✓ 8 Garden Volley Booster 26
- ✓ 14 A.G. Foot EAM
- ✓ 15 Pique-Nique Montvendois
- ✓ 21 Fête des écoles
- ✓ 22 Fête de la musique

JUILLET

- ✓ 5 concert public amicale
- ✓ 28 fête des moissons

AOUT

- ✓ 24 25 26 Vogue
- Pétanque doublette/bal/feux d'artifices
- Concours boule lyonnaise/super défarde

SEPTEMBRE

- ✓ 8 Rallye vélo
- ✓ 13 Soirée Moules Frites

NOVEMBRE

- ✓ 3 Foire aux Arbres
- ✓ 11 Armistice 14-18

DECEMBRE

- ✓ 14 repas des aînés

Mairie

1, Place de la Maie
26120 Montvendre
Tél : 04-75-59-06-13 Fax : 04-75-59-03-86
Courriel : mairie@montvendre.fr
Site internet : montvendre.fr

Appels d'urgence

Mr SERVIAN Bruno : 06.80.99.20.72
Mr PHILIBERT Stéphane : 06.42.22.51.86
Mme CARAYON Martine : 06.84.60.69.12
Mr SAYN Pierre : 06.83.17.49.98

Horaires d'ouverture Mairie
Lundi, Mardi, Jeudi 9h à 12h-13h30 à 16h45
Vendredi 9h à 12h-13h30 à 19h
Fermé le mercredi et samedi

Permanences

Lundi 13h30-14h30 : Mr Bruno SERVIAN
Mardi 13h30-14h30 : Mme Martine CARAYON
Jeudi 11h00-12h00 : Mr Pierre SAYN
Vendredi 18h00-19h00 : Mr Stéphane PHILIBERT

Bibliothèque :

Jeudi 15h30 à 18.30
Vendredi : 15h30 à 17.00
Samedi : 11h00 à 12h00

**Horaires d'ouverture Agence
Postale Communale**
Du Lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h



Valence Romans Agglo
Avenue de la Gare - BP 10388
26958 Valence Cedex 09
téléphone : 04 75 81 30 30
Contact internet
www.valenceromansagglo.fr
Rubrique « nous contacter »

Assistantes maternelles

PERMINGEAT Anne-Marie, le village, Montvendre 04.75.59.24.86

TRAPIER Nadia, le village, Montvendre 04.75.59.95.80

ZAMBELLI Emmanuelle, Lot Riousset, Montvendre 04.75.60.52.28

Le bulletin en couleur est à télécharger
sur montvendre.fr

Horaires déchetterie
Lun-Merc-Vend :
10h à 12h-15h à 18h
Mardi-Jeu :
15h à 18h
Sam : 9h à 17h
Tél : 04 75 59 18 65

Intermarché
SUPER

Tél. 04 75 59 67 00

Netto
HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE

PLUS J'ACHÈTE
MOINS C'EST CHER

Tél. 04 75 55 15 37

Z.A. Les Petits Champs - **26120 MONTÉLIER**

En bref : Réunion publique PLU



Le Plan Local d'Urbanisme de la commune suit son cours, au mois d'octobre a eu lieu la réunion publique pour présenter le Projet d'Aménagement de Développement Durable.

Le Conseil Municipal a ensuite débattu et adopté le PADD du village. Il reste encore des étapes avant le vote final, qui devrait intervenir fin 2019. Vous pouvez consulter les informations sur le PLU sur le site internet rubrique PLU ou compte rendu des Conseils Municipaux.

Dégradation des biens publics :



Tout au long de l'année et de manière régulière des dégradations de mobilier urbain ou d'équipement public sont commises par des individus. Par exemple 14 panneaux de signalisation ont été dégradés un soir d'été, des panneaux au



plan d'eau ainsi que les toilettes sont régulièrement souillées. Ceci n'est pas normal et à un coût pour les Montvendrois. Chacun doit à son niveau veiller à la protection des biens publics.

Couverture téléphonie mobile :

Avec le principal opérateur la couverture n'est pas optimale sur la commune. Nous avons rencontré à plusieurs reprises la société Orange. Lors du dernier congré des Maires à Romans, nous avons eu la confirmation que **des travaux seront effectués dans le premier trimestre 2019 sur l'antenne des Théollets.**

Cela devrait améliorer le service pour une partie de la commune, nous travaillons aussi sur une autre solution mais qui sera plus longue à mettre en place.

Sécurité routière :



Nous constatons de manière régulière des manquements graves à la circulation et au stationnement autour des écoles. **Le respect des vitesses dans le village et en dehors du village est primordial.** De plus en plus de personnes se déplacent à pieds ou à vélos le long des voies communales ce qui doit entraîner une plus grande vigilance des automobilistes et motocyclistes. **RAPPEL : PAS DE SMS, PAS DE TELEPHONE SANS KIT MAIN LIBRE AU VOLANT !**



DUPIN FRÈRES
Menuiserie Aluminium - P.V.C. - Serrurerie - Stores

DUPIN Frères
MENUISERIE ALUMINIUM - P.V.C. - VITRERIE
SERRURERIE - STORES - FERMETURES

3 rue Gustave Eiffel - Z.A.E de la Grue - 26120 CHABEUIL
Tél. 04 75 59 00 70 - fax. 04 75 59 27 84 - Site : www.dupinfreres.fr

COIFFURE MIXTE
A CÔTÉ DE...

3, PLACE DE LA MAIRIE
26120 MONTVENDRE

HORAIRES
MARDI 9 H 00 - 19 H 00
MERCREDI 9 H 00 - 19 H 00
VENDREDI 9 H 00 - 19 H 00
SAMEDI 9 H 00 - 17 H 00

TÉL 09 84 04 45 24

CONTACT.ACOTEDEMONTVENDRE@GMAIL.COM

 RÉMY MOLLARD (A CÔTÉ DE)

S.A.R.L. ECHEVIN TP
Travaux Publics et Particuliers

Gravier *Sable*

**Terrassements
VRD
Piscines**

Terre

sarlechevintp@yahoo.fr
Quartier Ruinelle
26120 UPIE
Tél : 04 75 59 36 83



2mS
NETTOYAGE

*la propreté EN TOUTE
transparence*

• bureaux • vitrerie • désinfection • traitement des sols •
• remise en état • copropriétés •

PARTICULIERS

SERVICES
↓
vitrerie
nettoyage
repassage
...

20 Rue Jean Jullien Davin - Plateau de Lautagne - 26000 Valence
Tél. : 04 75 78 12 44 - Fax : 04 75 78 19 94
www.2ms-nettoyage.fr - 2ms@2ms-nettoyage.fr

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.nettoyage-particuliers-2ms



INFINITY[®]

BUREAUTIQUE

E-mail : infinitybureautique@orange.fr

Multifonctions noirs et couleurs
Solutions numériques
Connectiques réseaux



Zone des croisères | 115 rue Gustave Eiffel
07500 GUILHERAND - GRANGES
Tél.: 04 75 62 04 94 Fax: 04 75 83 51 16

Fromages de chèvre fermier
GAEC CHOVIN - CLÉMENT

380 route des Mûres - Montvendre
tél. 04 75 59 25 51
ou 06 80 07 44 32
sonia.chovin@hotmail.fr

Venez découvrir notre site internet
fromage-chevre-chovin-clement.fr



PREVOIR et ACCOMPAGNER

www.ets-vallon.fr